

2017-7380  
2018-07-05

(ÉTIQUETTE)

**GROUPE 9 HERBICIDE**

**Alligare Glyphosate 4+**

SOLUTION HERBICIDE

Herbicide hydrosoluble pour la suppression non sélective  
des mauvaises herbes sur les terres cultivées et les terres non cultivées

AGRICOLE ET INDUSTRIEL

PRINCIPE ACTIF: Glyphosate présent sous forme de sel d'isopropylamine

360 g/L LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT

L'EMPLOI

N° D'HOMOLOGATION 30093 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT : IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX

Alligare, LLC  
13 N. 8th Street  
Opelika, AL 36801  
888.ALLIGARE (255.4427)

**NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE**  
EN CAS D'URGENCE MÉDICALE, APPELER EN TOUT TEMPS  
LE NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-327-8633 (FASTMED)

CONTENU NET : 2 x 9,5 L, 30 L, 113 L, 940 L, 1 040 L

**LIRE ATTENTIVEMENT L'ÉTIQUETTE AU COMPLET AVANT L'EMPLOI**

ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ est un herbicide non sélectif et non résiduel qui contient 360 g/L de glyphosate sous forme de sel d'isopropylamine, et dont la formulation liquide est hydrosoluble. Le produit est utilisé pour supprimer la plupart des mauvaises herbes herbacées dans les zones agricoles et industrielles. Le produit est absorbé par les feuilles et circule à l'intérieur de la plante jusqu'au système racinaire. En général, les symptômes visibles, comme le flétrissement graduel et le jaunissement, apparaissent 2 à 4 jours suivant le traitement sur les mauvaises herbes annuelles, mais ils n'apparaissent souvent qu'après 7 à 10 jours sur les mauvaises herbes vivaces.

## MISES EN GARDE

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU.
- NOCIF EN CAS D'INGESTION.
- ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LES YEUX. ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA PEAU.
- SE LAVER LES MAINS ET LAVER LA PEAU EXPOSÉE AVANT DE MANGER, BOIRE OU FUMER, ET APRÈS LE TRAVAIL.
- POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES : Pour de bonnes pratiques d'hygiène, porter une chemise à manches longues, un pantalon long, une combinaison et des gants résistant aux produits chimiques lors du mélange, du chargement, du nettoyage et des réparations. Porter des lunettes à coques ou un écran facial durant le mélange et le chargement.
- RINCER IMMÉDIATEMENT LES ÉCLABOUSSURES SUR LA PEAU ET DANS LES YEUX.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca)

## PREMIERS SOINS

**En cas d'ingestion :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

## RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes. Ce produit contient des distillats de pétrole.

## RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Toxique pour les organismes aquatiques et les plantes non visées. Éviter d'appliquer le produit

directement à toute étendue d'eau. Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination des déchets ou du nettoyage de l'équipement. Respecter les zones tampons indiquées à la rubrique *Zones tampons*.

Éviter d'appliquer le produit directement sur toute étendue d'eau qui contient des poissons ou qu'on utilise à des fins domestiques. Ne pas utiliser aux endroits où il existe un risque d'effet nuisible sur l'eau potable ou les espèces aquatiques. Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination des déchets ou du nettoyage de l'équipement. Éviter la dérive ou le contact avec la végétation non visée par le traitement puisqu'elle peut subir des dommages ou être détruite.

## **RISQUES PHYSIQUES OU CHIMIQUES**

Il ne faut utiliser que des contenants en acier inoxydable, en aluminium, en fibre de verre, en plastique ou en acier enduit de plastique pour mélanger, entreposer et appliquer les bouillies de pulvérisation de ce produit. **NE PAS MÉLANGER, ENTREPOSER NI APPLIQUER CE PRODUIT OU LES BOUILLIES DE PULVÉRISATION DE CE PRODUIT DANS DES CONTENANTS OU DES RÉSERVOIRS DE PULVÉRISATION EN ACIER GALVANISÉ OU EN ACIER NU (SAUF L'ACIER INOXYDABLE).**

Ce produit ou les bouillies de pulvérisation de ce produit réagissent au contact avec de tels réservoirs ou contenants et dégagent de l'hydrogène, lequel peut former un mélange gazeux hautement combustible. Ce mélange gazeux, s'il est exposé à une flamme nue, une étincelle, une torche de soudage, une cigarette allumée ou une autre source d'inflammation, pourrait s'enflammer ou exploser et causer des blessures corporelles graves.

## **ENTREPOSAGE**

**GARDER LOIN DES BOISSONS ET DES ALIMENTS DESTINÉS À LA CONSOMMATION HUMAINE OU ANIMALE.**

**GARDER LE PRODUIT UNIQUEMENT DANS SON CONTENANT D'ORIGINE, HERMÉTIQUEMENT FERMÉ.**

Entreposage du pesticide : Entreposer au-dessus de -12 °C (10 °F) pour empêcher le produit de se cristalliser. Les cristaux vont se déposer au fond. Si le produit s'est cristallisé, le placer dans une pièce chaude 20 °C (68 °F) pendant plusieurs jours pour le faire dissoudre, puis rouler ou agiter le contenant ou le faire circuler dans un contenant mini-vmac ou vmac pour bien mélanger le produit avant l'emploi.

## **ÉLIMINATION**

### **CONTENANTS RECYCLABLES**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à

pulvériser dans le réservoir.

2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **CONTENANTS RÉUTILISABLES**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **CONTENANTS REMPLIS PAR LE DISTRIBUTEUR OU PAR LE DÉTAILLANT À L'INTENTION DE L'UTILISATEUR**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser le contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

(LIVRET)

**Alligare Glyphosate 4+**

SOLUTION HERBICIDE

Herbicide hydrosoluble pour la suppression non sélective  
des mauvaises herbes sur les terres cultivées et les terres non cultivées

AGRICOLE ET INDUSTRIEL

PRINCIPE ACTIF: Glyphosate présent sous forme de sel d'isopropylamine

360 g/L LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT

L'EMPLOI

N° D'HOMOLOGATION 30093 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT : IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX

Alligare, LLC  
13 N. 8th Street  
Opelika, AL 36801  
888.ALLIGARE (255.4427)

**NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE**  
EN CAS D'URGENCE MÉDICALE, APPELER EN TOUT TEMPS  
LE NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-327-8633 (FASTMED)

CONTENU NET : 2 x 9,5 L, 30 L, 113 L, 940 L, 1 040 L

ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ est un herbicide non sélectif et non résiduel qui contient 360 g/L de glyphosate sous forme de sel d'isopropylamine, et dont la formulation liquide est hydrosoluble. Le produit est utilisé pour supprimer la plupart des mauvaises herbes herbacées dans les zones agricoles et industrielles. Le produit est absorbé par les feuilles et circule à l'intérieur de la plante jusqu'au système racinaire. En général, les symptômes visibles, comme le flétrissement graduel et le jaunissement, apparaissent 2 à 4 jours suivant le traitement sur les mauvaises herbes annuelles, mais ils n'apparaissent souvent qu'après 7 à 10 jours sur les mauvaises herbes vivaces.

## MISES EN GARDE

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU.
- NOCIF EN CAS D'INGESTION.
- ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LES YEUX. ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA PEAU.
- SE LAVER LES MAINS ET LAVER LA PEAU EXPOSÉE AVANT DE MANGER, BOIRE OU FUMER, ET APRÈS LE TRAVAIL.
- POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES : Pour de bonnes pratiques d'hygiène, porter une chemise à manches longues, un pantalon long, une combinaison et des gants résistant aux produits chimiques lors du mélange, du chargement, du nettoyage et des réparations. Porter des lunettes à coques ou un écran facial durant le mélange et le chargement.
- RINCER IMMÉDIATEMENT LES ÉCLABOUSSURES SUR LA PEAU ET DANS LES YEUX.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

## PREMIERS SOINS

**En cas d'ingestion :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

## NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

EN CAS D'URGENCE MÉDICALE, APPELER EN TOUT TEMPS LE NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-327-8633 (FASTMED).

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Traiter selon les symptômes. Ce produit contient des distillats de pétrole.

## **RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT**

Toxique pour les organismes aquatiques et les plantes non visées. Éviter d'appliquer le produit à toute étendue d'eau. Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination des déchets ou du nettoyage de l'équipement. Respecter les zones tampons indiquées à la rubrique *Zones tampons*.

Éviter d'appliquer le produit directement sur toute étendue d'eau qui contient des poissons ou qu'on utilise à des fins domestiques. Ne pas utiliser aux endroits où il existe un risque d'effet nuisible sur l'eau potable ou les espèces aquatiques. Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination des déchets ou du nettoyage de l'équipement. Éviter la dérive ou le contact avec la végétation non visée par le traitement puisqu'elle peut subir des dommages ou être détruite.

## **RISQUES PHYSIQUES OU CHIMIQUES**

Il ne faut utiliser que des contenants en acier inoxydable, en aluminium, en fibre de verre, en plastique ou en acier enduit de plastique pour mélanger, entreposer et appliquer les bouillies de pulvérisation de ce produit. **NE PAS MÉLANGER, ENTREPOSER NI APPLIQUER CE PRODUIT OU LES BOUILLIES DE PULVÉRISATION DE CE PRODUIT DANS DES CONTENANTS OU DES RÉSERVOIRS DE PULVÉRISATION EN ACIER GALVANISÉ OU EN ACIER NU (SAUF L'ACIER INOXYDABLE).**

Ce produit ou les bouillies de pulvérisation de ce produit réagissent au contact avec de tels réservoirs ou contenants et dégagent de l'hydrogène, lequel peut former un mélange gazeux hautement combustible. Ce mélange gazeux, s'il est exposé à une flamme nue, une étincelle, une torche de soudage, une cigarette allumée ou une autre source d'inflammation, pourrait s'enflammer ou exploser et causer des blessures corporelles graves.

## **ENTREPOSAGE**

**GARDER LOIN DES BOISSONS ET DES ALIMENTS DESTINÉS À LA CONSOMMATION HUMAINE OU ANIMALE.**

**GARDER LE PRODUIT UNIQUEMENT DANS SON CONTENANT D'ORIGINE, HERMÉTIQUEMENT FERMÉ.**

Entreposage du pesticide : Entreposer au-dessus de -12 °C (10 °F) pour empêcher le produit de se cristalliser. Les cristaux vont se déposer au fond. Si le produit s'est cristallisé, le placer dans une pièce chaude 20 °C (68 °F) pendant plusieurs jours pour le faire dissoudre, puis rouler ou agiter le contenant ou le faire circuler dans un contenant mini-vmc ou vmc pour bien mélanger le produit avant l'emploi.

## **ÉLIMINATION**

### **CONTENANTS RECYCLABLES**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son

détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **CONTENANTS RÉUTILISABLES**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **CONTENANTS REMPLIS PAR LE DISTRIBUTEUR OU PAR LE DÉTAILLANT À L'INTENTION DE L'UTILISATEUR**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser le contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.



## TABLE DES MATIÈRES DE L'ÉTIQUETTE ALLIGARE GLYPHOSATE 4+

Mises en garde générales .....	12
Premiers soins .....	12
Renseignements toxicologiques .....	13
Numéro de téléphone d'urgence .....	13
Risques pour l'environnement .....	13
Risques physiques ou chimiques .....	13
Entreposage .....	13
Élimination .....	14
Mises en garde concernant l'utilisation .....	14
Renseignements généraux sur le produit .....	15
Recommandations sur la gestion de la résistance .....	15
Remarques générales sur l'application .....	16
Mélanges en cuve .....	17
Végétation supprimée .....	17
Mauvaises herbes supprimées .....	18
Mauvaises herbes annuelles .....	18
Mauvaises herbes vivaces .....	18
Mauvaises herbes et broussailles ligneuses .....	18
ÉQUIPEMENT D'ÉPANDAGE ET DIRECTIVES POUR LE MÉLANGE .....	19
Pulvérisateurs à rampe (au sol) et sans rampe .....	19
Pulvérisateurs à dos ou à main, et équipement à volume élevé .....	19
Nébulisateurs .....	20
Humecteurs à brosse, à mèche ou à rouleaux .....	20
Épandage aérien .....	21
Mises en garde concernant l'utilisation aérienne .....	22
Zones tampons .....	22
Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire .....	23
Mises en garde propres au produit .....	23
USAGES SUR LES TERRES CULTIVÉES .....	24
Traitement en présemis .....	24
Jachère d'été .....	24
Travail réduit du sol et semis direct .....	24
Mélanges en cuve pour le travail réduit du sol et le semis direct .....	25
Mélanges en cuve de ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ pour supprimer les mauvaises herbes annuelles .....	25
Jachère d'été et travail réduit du sol .....	25
Mélanges en cuve de ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ pour supprimer les mauvaises herbes vivaces .....	33
Jachère d'été ou chaumes d'automne .....	33
Chaume d'automne .....	33
Traitement localisé (dans une culture) .....	34
Graminées fourragères et légumineuses .....	34
Régénération des pâturages .....	34

Production de semences fourragères (traitement localisé) .....	34
Suppression des mauvaises herbes dans le canola résistant au glyphosate .....	35
Suppression des mauvaises herbes dans le soya résistant au glyphosate.....	37
Mélanges en cuve.....	39
ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ et Pursuit Herbicide .....	39
Suppression du maïs spontané Roundup Ready .....	40
Mélanges en cuve.....	40
ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ et Assure II Herbicide.....	40
ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ et Classic 25 DF Herbicide*.....	41
Suppression des mauvaises herbes dans le maïs résistant au glyphosate .....	41
Mélanges en cuve.....	44
Suppression des mauvaises herbes vivaces avec ALLIGARE GLYPHOSATE 4+.....	45
(voir la liste section « mauvaises herbes supprimées » .....	49
Remarques spéciales sur la suppression des mauvaises herbes vivaces .....	49
Chiendent.....	49
Surfactants .....	50
Chardon des champs.....	50
Mélanges en cuve.....	50
ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ et Banvel.....	50
Comandre livide.....	51
Pissenlit.....	51
Suppression de la luzerne avec un mélange en cuve au 2,4-D .....	51
Toutes les mauvaises herbes vivaces .....	52
Terres cultivées.....	52
Avant le semis – toutes le cultures.....	53
Avant le semis – mélanges en cuve* – soya .....	53
ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ et Pursuit Herbicide .....	53
ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ et métribuzine (Sencor 75 DF herbicide, Sencor 500 herbicide en pâte fluide, Sencor 480F herbicide en pâte fluide, Sencor herbicide en pâte fluide pour le soya ou Lexone DF herbicide).....	53
ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ et Dual Magnum Herbicide ou Dual II Magnum HERBICIDE .....	54
ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ et Dual Magnum Herbicide ou Dual II Magnum Herbicide et MÉTRIBUZINE (Sencor 75 DF Herbicide, Sencor 500 Herbicide en pâte fluide, Sencor 480F Herbicide en pâte fluide, Sencor Herbicide en pâte fluide pour le soya ou Lexone DF Herbicide).....	54
ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ et Broadstrike Dual Magnum Herbicide pour le soya.....	54
ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ et Frontier Herbicide .....	54
ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ et Linuron .....	55
ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ et Axiom DF Herbicide .....	55
Avant le semis – mélanges en cuve* – maïs.....	55
ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ et Dual Magnum Herbicide ou Dual II Magnum Herbicide.....	55
ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ et Dual Magnum Herbicide et Dual II Magnum Herbicide avec Aatrex Liquid 480 Herbicide .....	55

ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ et Primextra II Magnum Herbicide .....	56
ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ et Fieldstar WDG Herbicide.....	56
ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ et Frontier Herbicide .....	56
ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ et Prowl 400 EC Herbicide.....	56
ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ et linuron Herbicide.....	56
ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ et Converge Pro Herbicide ou Converge 75 WGD Herbicide.....	56
ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ et Axiom DF Herbicide .....	57
Traitement du chaume après la récolte .....	57
Suppression avant la récolte du chiendent, du chardon des champs et de l'asclépiade commune.....	58
Suppression durant toute la saison du laiteron des champs et gestion de la récolte .....	58
Directives sur le moment propice pour le traitement avant la récolte .....	59
Arbres fruitiers, vignes et petits fruits .....	62
Plantations d'arbres .....	63

#### USAGES SUR LES TERRES NON CULTIVÉES ET DANS LES ZONES INDUSTRIELLES

.....	63
Gazons .....	64
Applications par injection.....	64
Applications aux souches .....	65
Broussailles ligneuses et arbres (applications foliaires) .....	65
Zones industrielles, emprises, espaces récréatifs et publics .....	65
Suppression de la salicaire commune .....	67
Suppression des mauvaises herbes dans les terres non cultivées et les zones industrielles ..	67
Suppression des mauvaises herbes dans les arbres fruitiers, les vignes et les petits fruits ....	70
Suppression des mauvaises herbes annuelles .....	75
Suppression des mauvaises herbes vivaces .....	79

## LIRE ATTENTIVEMENT L'ÉTIQUETTE AU COMPLET AVANT L'EMPLOI

ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ est un herbicide non sélectif et non résiduel qui contient 360 g/L de glyphosate sous forme de sel d'isopropylamine, et dont la formulation liquide est hydrosoluble. Le produit est utilisé pour supprimer la plupart des mauvaises herbes herbacées dans les zones agricoles et industrielles. Le produit est absorbé par les feuilles et circule à l'intérieur de la plante jusqu'au système racinaire. En général, les symptômes visibles, comme le flétrissement graduel et le jaunissement, apparaissent 2 à 4 jours suivant le traitement sur les mauvaises herbes annuelles, mais ils n'apparaissent souvent qu'après 7 à 10 jours sur les mauvaises herbes vivaces.

### MISES EN GARDE GÉNÉRALES

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU.
- NOCIF EN CAS D'INGESTION.
- ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LES YEUX. ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA PEAU.
- SE LAVER LES MAINS ET LAVER LA PEAU EXPOSÉE AVANT DE MANGER, BOIRE OU FUMER, ET APRÈS LE TRAVAIL.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

### Pour de bonnes pratiques agricoles :

- Pour de bonnes pratiques d'hygiène, porter une chemise à manches longues, un pantalon long, une combinaison et des gants résistant aux produits chimiques lors du mélange, du chargement, du nettoyage et des réparations. Porter des lunettes à coques ou un écran facial pendant le mélange et le chargement.
- RINCER IMMÉDIATEMENT LES ÉCLABOUSSURES SUR LA PEAU ET DANS LES YEUX.

### PREMIERS SOINS

**En cas d'ingestion :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Traiter selon les symptômes. Ce produit contient des distillats de pétrole.

## **NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE**

EN CAS D'URGENCE MÉDICALE, APPELER EN TOUT TEMPS LE NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-327-8633 (FASTMED).

## **RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT**

**TOXIQUE** pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

Éviter d'appliquer le produit directement sur toute étendue d'eau qui contient des poissons ou qu'on utilise à des fins domestiques. Ne pas utiliser aux endroits où il existe un risque d'effet nuisible sur l'eau potable ou les espèces aquatiques. Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination des déchets ou du nettoyage de l'équipement. Éviter la dérive ou le contact avec la végétation non visée par le traitement puisqu'elle peut subir des dommages ou être détruite. Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des sites traités, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compacté ou argileux. Éviter d'appliquer ce produit si de fortes pluies sont prévues. Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre la zone traitée et la rive du plan d'eau.

## **RISQUES PHYSIQUES OU CHIMIQUES**

Il ne faut utiliser que des contenants en acier inoxydable, en aluminium, en fibre de verre, en plastique ou en acier enduit de plastique pour mélanger, entreposer et appliquer les bouillies de pulvérisation de ce produit. **NE PAS MÉLANGER, ENTREPOSER NI APPLIQUER CE PRODUIT OU LES BOUILLIES DE PULVÉRISATION DE CE PRODUIT DANS DES CONTENANTS OU DES RÉSERVOIRS DE PULVÉRISATION EN ACIER GALVANISÉ OU EN ACIER NU (SAUF L'ACIER INOXYDABLE).**

Ce produit ou les bouillies de pulvérisation de ce produit réagissent au contact avec de tels réservoirs ou contenants et dégagent de l'hydrogène, lequel peut former un mélange gazeux hautement combustible. Ce mélange gazeux, s'il est exposé à une flamme nue, une étincelle, une torche de soudage, une cigarette allumée ou une autre source d'inflammation, pourrait s'enflammer ou exploser et causer des blessures corporelles graves.

## **ENTREPOSAGE**

**GARDER LOIN DES BOISSONS ET DES ALIMENTS DESTINÉS À LA CONSOMMATION HUMAINE OU ANIMALE.**

**GARDER LE PRODUIT UNIQUEMENT DANS SON CONTENANT D'ORIGINE,**

## HERMÉTIQUEMENT FERMÉ.

Entreposage du pesticide : Entreposer au-dessus de -12 °C (10 °F) pour empêcher le produit de se cristalliser. Les cristaux vont se déposer au fond. Si le produit s'est cristallisé, le placer dans une pièce chaude 20 °C (68 °F) pendant plusieurs jours pour le faire dissoudre, puis rouler ou agiter le contenant ou le faire circuler dans un contenant mini-frac ou frac pour bien mélanger le produit avant l'emploi.

## ÉLIMINATION

### CONTENANTS RECYCLABLES

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

### MISES EN GARDE CONCERNANT L'UTILISATION

Éviter tout contact avec la végétation utile, que ce soit par l'application directe ou par la dérive de pulvérisation, puisqu'elle peut subir des dommages graves ou être détruite. Éviter la pulvérisation hors cible ou la dérive vers la végétation non visée et les habitats fauniques. **NE PAS UTILISER CE PRODUIT DANS LES SERRES.** Vider et nettoyer l'équipement de pulvérisation et les pièces immédiatement après avoir utilisé ce produit.

Ne pas contaminer les sources d'eau lors de l'élimination des déchets ou du nettoyage de l'équipement.

Quand l'eau utilisée est boueuse, comme l'eau d'un étang ou d'un fossé, les résultats peuvent être moins satisfaisants. Aussi, la suppression risque d'être moins efficace si les mauvaises herbes sont couvertes de poussière.

Appliquer seulement si le risque d'entraînement vers des zones d'habitations ou d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel

utilisé et des réglages du pulvérisateur.

## **RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LE PRODUIT**

ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ est un herbicide hydrosoluble pour la suppression non sélective des mauvaises herbes.

ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ est appliqué en pulvérisation foliaire pour supprimer la plupart des plantes herbacées. La plupart des pulvérisateurs ordinaires de type industriel ou agricole peuvent être utilisés après avoir dilué et mélangé à fond l'herbicide avec de l'eau, conformément aux directives de ce livret.

ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ circule à l'intérieur de la plante à partir du point de contact avec le feuillage jusqu'au système racinaire. Les effets visibles se manifestent dans les 2 à 4 jours suivant le traitement sur la plupart des mauvaises herbes annuelles, mais ils peuvent se manifester que 7 à 10 jours plus tard sur la plupart des mauvaises herbes vivaces.

Un temps extrêmement froid ou nuageux au moment du traitement peut ralentir l'activité du produit et retarder les symptômes visibles de suppression. Les symptômes visibles sont le flétrissement graduel et le jaunissement de la plante, puis le brunissement total de la végétation hors terre et la détérioration de ses parties souterraines.

Ne pas traiter les mauvaises herbes lorsque les conditions de croissance sont médiocres, notamment un stress dû à la sécheresse, la maladie ou l'infestation d'insectes ravageurs, parce que la suppression des mauvaises herbes risque d'être moins efficace. La suppression risque d'être moins efficace si les mauvaises herbes sont couvertes de poussière.

### **ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ n'a pas d'effet résiduel.**

Le glyphosate ne doit pas être appliqué à l'aide d'applicateurs manuels à mèche ou par badigeonnage à la main. Comme ce produit n'est pas homologué pour utilisation dans un habitat aquatique, **NE PAS** l'utiliser pour supprimer les organismes aquatiques nuisibles. **NE PAS** contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques pendant le nettoyage du matériel ou l'élimination des déchets.

**Délais de sécurité:** Le délai de sécurité est de 12 heures après application pour toutes les utilisations agricoles.

Pour prolonger la suppression des mauvaises herbes, appliquer un herbicide rémanent homologué. Lire et suivre attentivement les recommandations et autres renseignements figurant sur les étiquettes de tous les herbicides utilisés.

Une forte pluie tout de suite après le traitement peut lessiver l'herbicide appliqué sur le feuillage; un nouveau traitement pourrait s'avérer nécessaire. Ne pas traiter si une pluie est prévue au moment de l'application.

## **RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE**

Gestion de la résistance à Alligare Glyphosate 4+, herbicide du groupe 9. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à ALLIGARE

GLYPHOSATE 4+ (glyphosate) et à d'autres herbicides du groupe 9. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ ou les herbicides du même groupe 9 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Alligare, LLC au 1-888 255-4427

## **AREMARQUES GÉNÉRALES SUR L'APPLICATION**

On obtient de meilleurs résultats lorsque les mauvaises herbes sont en pleine croissance. Si les mauvaises herbes ont été coupées, les laisser atteindre le stade de croissance recommandé.

Pour un traitement efficace, retarder le traitement jusqu'à ce que les plantes aient atteint le stade recommandé dans les tableaux sur la suppression des mauvaises herbes annuelles et vivaces dans ce livret. Les plantes non levées qui poussent à partir de rhizomes souterrains ou de racines vivaces ne sont pas affectées par la pulvérisation et continueront leur croissance. Pour cette raison, on obtient de meilleurs résultats en effectuant le traitement lorsque les mauvaises herbes vivaces sont à un stade avancé de leur croissance et approchent de la maturité.

Toujours utiliser la dose supérieure recommandée de ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ par hectare lorsque les mauvaises herbes sont nombreuses ou denses ou lorsqu'elles poussent dans un endroit qui n'a pas été remué (non cultivé).

Ne pas traiter les mauvaises herbes lorsque les conditions de croissance sont médiocres, notamment en période de sécheresse, d'inondation, de frimas, de températures élevées, de maladie ou d'infestation par des insectes ravageurs, parce que la suppression risque d'être moins efficace.



Aussi, la suppression risque d'être moins efficace si les mauvaises herbes sont couvertes de poussière.

Une forte pluie tout de suite après le traitement peut lessiver l'herbicide appliqué sur le feuillage; un nouveau traitement pourrait s'avérer nécessaire. Ne pas traiter si une pluie est prévue au moment de l'application.

**ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ ne doit être mélangé qu'avec les produits recommandés sur la présente étiquette. Ne pas mélanger avec un surfactant, un pesticide, des huiles herbicides ou tout produit autre que de l'eau, sauf lorsque recommandé.**

### MÉLANGES EN CUVE

Voir les tableaux sur les mélanges en cuve pour supprimer les mauvaises herbes annuelles et vivaces.

ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ peut être utilisé avec les herbicides suivants : Pursuit 70 DG, Pursuit Commercial (agricole), Pardner Herbicide sélectif émulsifiable, Banvel II, les formulations d'amine de 2,4-D ou d'ester peu volatil; voir la rubrique *Mélanges en cuve pour le travail réduit du sol et le semis direct*. ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ peut être utilisé avec les surfactants suivants : Agral 90 Agent mouillant et tensioactif non ionique, AgSurf, Companion Adjuvant agricole.

Herbicide Princep Nine-T, Simadex Simazine fluide : Voir la section *Arbres fruitiers, vignes et petits fruits*.

Vanquish Herbicide, Simadex Simazine fluide, 2,4-D amine : Voir la section *Usages sur les terres non cultivées et dans les zones industrielles*.

Toujours se reporter aux étiquettes des herbicides pour des directives particulières concernant l'usage du produit.

Nom commercial	Marque de commerce
Banvel II, Pursuit 70 DG, Pursuit Commercial (agricole)	BASF
Vanquish Herbicide, Princep Nine-T Herbicide	Syngenta
Pardner Herbicide sélectif émulsifiable, Simadex Simazine fluide	Bayer

### VÉGÉTATION SUPPRIMÉE

ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ supprime de nombreuses espèces de graminées et dicotylédones annuelles et vivaces, de broussailles ligneuses et d'arbres lorsqu'il est appliqué selon le mode d'emploi et dans les conditions décrites.

Pour plus d'information sur la façon de supprimer un type particulier de mauvaise herbe, notamment la dose recommandée, se reporter aux rubriques *Suppression des mauvaises herbes annuelles* et *Suppression des mauvaises herbes vivaces* sur la présente étiquette. Voici une liste non exhaustive des mauvaises herbes supprimées :

## MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

### Mauvaises herbes annuelles

(en ordre alphabétique)

Abutilon	<i>Abutilon theophrasti</i>	Morelle noire de l'Est	<i>Solanum ptycanthum</i>
Amarante à racine rouge	<i>Amaranthus retroflexus</i>	Moutarde des champs	<i>Sinapis arvensis</i>
Amarante hybride	<i>Amaranthus hybridus</i>	Orge spontané	<i>Hordeum spp.</i>
Blé spontané	<i>Triticum spp.</i>	Ortie royale	<i>Galeopsis tetrahit</i>
Bourse-à-pasteur	<i>Capsella bursa-pastoris</i>	Panic d'automne	<i>Panicum dichotomiflorum</i>
Brome des toits	<i>Bromus tectorum</i>	Panic millet	<i>Panicum miliaceum</i>
Canola spontané	<i>Brassica spp.</i>	Pâturin annuel	<i>Poa annua</i>
Chénopode blanc	<i>Chenopodium album</i>	Petite herbe à poux	<i>Ambrosia artemisiifolia</i>
Crépis des toits	<i>Crepis tectorum</i>	Renouée de Pennsylvanie	<i>Polygonum pensylvanicum</i>
Cuscute	<i>Cuscuta spp.</i>	Renouée liseron	<i>Polygonum convolvulus</i>
Digitaire astringente	<i>Digitaria ischaemum</i>	Renouée persicaire	<i>Polygonum persicaria</i>
Digitaire sanguine	<i>Digitaria sanguinalis</i>	Renouée scabre	<i>Polygonum scabrum</i>
Échinochloa pied-de-coq	<i>Echinochloa crusgalli</i>	Sagesse-des-chirurgiens	<i>Descurainia sophia</i>
Érodium cicutaire	<i>Erodium cicutarium</i>	Saponaire des vaches	<i>Saponaria vaccaria</i>
Folle avoine	<i>Avena fatua</i>	Sétaire géante	<i>Setaria faberii</i>
Gaillet gratteron	<i>Galium aparine</i>	Sétaire glauque	<i>Setaria viridis</i>
Ivraie de Perse	<i>Lolium persicum</i>	Sétaire verte	<i>Setaria viridis</i>
Kochia à balais	<i>Kochia scoparia</i>	Silène noctiflore	<i>Silene noctiflora</i>
Laiteron potager	<i>Sonchus oleraceus</i>	Soude roulante	<i>Salsola pestifer</i>
Laitue scariole	<i>Lactuca serriola</i>	Spargoute des champs	<i>Spergula arvensis</i>
Lampourde glouteron	<i>Xanthium strumarium</i>	Stellaire moyenne	<i>Stellaria media</i>
Lin spontané	<i>Linum spp.</i>	Tabouret des champs	<i>Thlaspi arvense</i>
Maïs spontané	<i>Zea mays</i>	Vergerette du Canada	<i>Erigeron canadensis</i>
Morelle à trois fleurs	<i>Solanum triflorum</i>	Vesce noire	<i>Vicia angustifolia</i>

### Mauvaises herbes vivaces

(en ordre alphabétique)

Apocyn chanvrin	<i>Apocynum cannabinum</i>	Luzerne	<i>Medicago sativa</i>
Armoise absinthe	<i>Artemisia absinthium</i>	Muhlenbergie feuillée	<i>Muhlenbergia frondosa</i>
Asclépiade commune	<i>Asclepias syriaca</i>	Orge queue-d'écureuil	<i>Hordeum jubatum</i>
Brome inerme	<i>Bromus inermis</i>	Patience crépue	<i>Rumex crispus</i>
Chardon des champs	<i>Cirsium arvense</i>	Pâturin comprimé	<i>Poa compressa</i>
Chiendent	<i>Agropyron repens</i>	Pâturin des prés	<i>Poa pratensis</i>
Cranson dravier	<i>Cardaria draba</i>	Pissenlit officinal	<i>Taraxacum officinale</i>
Herbe à puce	<i>Rhus radicans</i>	Quenouille	<i>Typha latifolia</i>
Laiteron des champs	<i>Sonchus arvensis</i>	Renouée du Japon	<i>Polygonum cuspidatum</i>
Linaigrette	<i>Eriophorum chamissonis</i>	Salicaire commune	<i>Lythrum salicaria</i>
Linaire vulgaire	<i>Linaria vulgaris</i>	Souchet comestible	<i>Cyperus esculentus</i>
Liseron des champs	<i>Convolvulus arvensis</i>		

## Mauvaises herbes et broussailles ligneuses

(en ordre alphabétique)

Aulne	<i>Alnus spp.</i>	Peuplier	<i>Populus spp.</i>
Bouleau	<i>Betula spp.</i>	Pin	<i>Pinus spp.</i>
Cèdre	<i>Thuja spp.</i>	Pruche	<i>Tsuga spp.</i>
Cerisier	<i>Prunus spp.</i>	Rhododendron du Canada	<i>Rhododendron canadense</i>
Chèvrefeuille velu	<i>Lonicera villosa</i>	Ronce élégante	<i>Rubus spp.</i>
Comptonie voyageuse	<i>Comptonia peregrina</i>	Saule	<i>Salix spp.</i>
Douglas taxifolié	<i>Pseudotsuga spp.</i>	Spirée à feuilles larges	<i>Spiraea latifolia</i>
Érable	<i>Acer spp.</i>	Symphorine de l'ouest	<i>Symphoricarpos occidentalis</i>
Framboisier	<i>Rubus spp.</i>	Viorne cassinoïde	<i>Viburnum cassinoïdes</i>
Kalmia à feuilles étroites	<i>Kalmia angustifolia</i>		

## ÉQUIPEMENT D'ÉPANDAGE ET DIRECTIVES POUR LE MÉLANGE

### PULVÉRISATEURS À RAMPE (AU SOL) ET SANS RAMPE

#### Mélange :

Pour les pulvérisateurs de type agricole ou industriel, remplir le réservoir de pulvérisation avec la moitié de la quantité d'eau requise. Ajouter la quantité requise de ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ (voir le tableau approprié) et mélanger à fond avant d'ajouter le reste de l'eau.

Pour empêcher la formation de trop de mousse, plonger le tuyau de remplissage sous la surface de la solution liquide.

Pour empêcher le reflux du mélange vers la source d'eau, retirer le tuyau immédiatement après avoir rempli la cuve. (Une valve anti-retour doit être installée pour empêcher le reflux.) L'utilisation d'un agitateur mécanique peut entraîner un excès de mousse. La conduite de dérivation doit se terminer au fond de la cuve.

#### Application :

Utiliser des buses à jet plat sur un pulvérisateur à rampe. Pour supprimer les mauvaises herbes vivaces, ainsi que les broussailles ligneuses et les arbres figurant sur la liste, appliquer ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ dans 50 à 300 L/ha d'eau en traitement généralisé. Ne pas utiliser une pression supérieure à 275 kPa.

Pour supprimer les mauvaises herbes annuelles figurant sur la liste, appliquer ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ dans 50 L à 100 L/ha d'eau en traitement généralisé. Ne pas utiliser une pression supérieure à 275 kPa.

**NE PAS** appliquer par temps calme. Éviter d'appliquer lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer en gouttelettes d'un diamètre inférieur à la classification « gouttelettes grossières » de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe de pulvérisation doit se trouver à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

### PULVÉRISATEURS À DOS OU À MAIN, ET ÉQUIPEMENT À VOLUME ÉLEVÉ

Pour obtenir une pulvérisation à volume élevé, utiliser un pistolet ou autre type de

pulvérisateur muni de buses appropriées pour diriger le jet sur les mauvaises herbes, ainsi que les broussailles ligneuses et les arbres. Utiliser de grosses gouttelettes seulement.

**Mélange :**

Mélanger dans un grand récipient la quantité appropriée de ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ avec de l'eau.

Remplir la cuve avec ce mélange.

À moins d'un avis contraire, préparer une solution à 1 % de ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ dans de l'eau (1 L de ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ dans 100 L d'eau). Utiliser une solution à 2 % (2 L de ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ dans 100 L d'eau) pour supprimer les mauvaises herbes vivaces tenaces.

**Application :**

La pulvérisation doit couvrir le feuillage complètement et uniformément. Bien mouiller le feuillage mais pas jusqu'au ruissellement.

Pour les traitements au moyen d'un pistolet, il faut bien diriger le jet afin de ne pas arroser les plantes non visées.

**NÉBULISATEURS**

Pour supprimer les mauvaises herbes ligneuses, les broussailles et les arbres figurant sur la liste de la végétation supprimée, utiliser la dose recommandée de ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ dans au moins 200 L/ha d'eau.

**NE PAS** appliquer par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** orienter le jet au-dessus des végétaux à traiter. À l'extrémité des rangs et le long des rangs extérieurs, couper l'alimentation des buses pointant vers l'extérieur. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h dans le site de traitement (d'après les lectures prises à l'extérieur du site, côté face au vent).

**HUMECTEURS À BROSSE, À MÈCHE OU À ROULEAUX**

Ces applicateurs permettent d'appliquer la solution ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ directement sur les mauvaises herbes; ils utilisent un matériau absorbant imprégné de solution herbicide. Pour éviter le contact de ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ avec la végétation utile, les mauvaises herbes doivent mesurer au moins 15 cm de plus que celle-ci.

**Mélange :**

Mélanger la quantité requise de ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ avec de l'eau dans un grand récipient. Utiliser ce mélange pour imprégner l'humecteur à brosse, à mèche ou à rouleaux.

**Application :**

Ces applicateurs peuvent être utilisés pour supprimer les mauvaises herbes dans :

- les zones industrielles, les plantations d'arbres et les zones non cultivées telles qu'indiquées;
- les cultures agricoles suivantes : vergers de pommiers, cerisiers, pêchers, poiriers et pruniers, vignes de raisin, soya, haricots secs, fraises et canneberges. (Remarque : le traitement doit être effectué avant la formation des gousses dans le soya et les haricots secs.)

Ajuster l'applicateur pour que le point de contact de la brosse, des rouleaux ou de la mèche soit à 5 cm ou plus au-dessus de la végétation utile. Les gouttelettes ou la mousse de la solution ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ qui se posent sur la végétation utile peuvent entraîner la décoloration, l'arrêt de croissance ou la destruction de la plante.

On obtient de meilleurs résultats lorsqu'une plus grande surface des mauvaises herbes est exposée à la solution d'herbicide. Il est conseillé de faire deux applications en sens inverse, là où c'est possible.

Les mauvaises herbes qui ne sont pas atteintes par l'herbicide ne seront pas supprimées, et ce, dans des touffes denses, en cas d'infestation grave, ou lorsque la hauteur des mauvaises herbes varie et que toutes les mauvaises herbes ne sont pas atteintes par le produit. Dans ces cas, un nouveau traitement peut s'avérer nécessaire.

## **ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA VÉGÉTATION UTILE.**

### **Remarques sur l'application au moyen d'un humecteur à brosse, à mèche ou à rouleaux**

- Garder les humecteurs en bon état de fonctionnement. Il faut prendre garde que la matière absorbante de tous les types d'humecteurs ne soit pas trop saturée, afin d'éviter que l'herbicide ne dégoutte sur la végétation utile.
- Éviter le déversement ou l'égouttement sur la végétation utile.
- Ajuster la hauteur de l'humecteur pour assurer un bon contact avec les mauvaises herbes.
- Garder les surfaces de l'humecteur propres.
- Maintenir la vitesse recommandée du rouleau lorsque l'humecteur à rouleaux est en marche.
- NE PAS utiliser l'humecteur lorsque les mauvaises herbes sont mouillées.
- NE PAS faire fonctionner l'humecteur à une vitesse d'avancement inférieure à 4 km/h ou supérieure à 10 km/h. La vitesse d'avancement de l'humecteur peut affecter la suppression des mauvaises herbes. Lorsque la densité des mauvaises herbes augmente, ralentir la vitesse d'avancement de l'humecteur afin de bien couvrir les mauvaises herbes.
- Il faut tenir compte du fait que lorsque le terrain est en pente, la solution herbicide peut se déplacer, de sorte que le produit pourrait dégoutter à la partie inférieure de l'humecteur et sécher à la partie supérieure de l'humecteur.
- La suppression des mauvaises herbes peut être affectée par l'équipement utilisé en raison des variations dans la construction. Avec un humecteur, il faut s'assurer que la matière humectante et son orientation permettent de déposer une quantité suffisante de solution recommandée de ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ directement sur les mauvaises herbes.
- Mélanger seulement la quantité de solution à utiliser dans une période d'une journée, parce que la solution qui reste risque de perdre de son efficacité. Bien vider et nettoyer

l'équipement immédiatement après l'usage.

## **ÉPANDAGE AÉRIEN**

### **Mode d'emploi (pour plus d'information, voir la rubrique sur l'épandage aérien sur les emprises de zones industrielles SEULEMENT)**

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible. S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés. L'usage d'un avion de repérage est recommandé.

## **MISES EN GARDE CONCERNANT L'UTILISATION AÉRIENNE**

### **ZONES TAMPONS**

- i) **NE PAS** appliquer par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à la hauteur de vol, au-dessus du site d'application. **NE PAS** appliquer avec des gouttelettes d'un calibre inférieur à la classification « gouttelettes grossières » de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Afin de réduire la dérive causée par la turbulence créée par les tourbillons en bout d'aile, la répartition des buses le long de la rampe de pulvérisation **NE DOIT PAS** dépasser 65 % de l'envergure de l'aile ou du rotor.

Zones tampons :

L'utilisation des méthodes ou équipements suivants de pulvérisation **NE NÉCESSITE PAS** de zone tampon : le traitement ponctuel et par pulvérisateur à dos ou à main, pulvérisateur intercalaire à écran, l'utilisation d'un pulvérisateur à écran à profil bas, qui font en sorte que la dérive de pulvérisation n'entre pas en contact avec les fruits ou le feuillage des arbres fruitiers, le mouillage du sol et l'incorporation au sol.

Pour les applications sur les emprises et les utilisations forestières, des zones tampons servant à protéger les habitats terrestres sensibles ne sont pas requises; toutefois, on doit utiliser les meilleures stratégies d'application disponibles pour réduire le plus possible la dérive par rapport au point d'application, en tenant compte notamment des conditions météorologiques (par exemple, la direction et la faible vitesse du vent) et de l'équipement de pulvérisation utilisé (par exemple, pulvérisation de gouttelettes de taille grossière, réduction de la hauteur au-dessus du couvert végétal). Les préposés à l'application doivent cependant respecter les zones tampons prescrites pour la protection des habitats aquatiques sensibles.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans les tableaux ci-dessous assurent une séparation entre le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, des habitats terrestres vulnérables (par exemple, prairies, forêts, brise-vent,

terres à bois, haies, zones riveraines et zones arbustives), des habitats aquatiques vulnérables (comme les lacs, les rivières, les bourbiers, les étangs, les fondrières des Prairies, les ruisseaux, les marais, les réservoirs et les milieux humides) et des habitats estuariens et marins vulnérables.

### Zones tampons pour la protection des habitats aquatiques et terrestres contre la dérive de pulvérisation des produits du glyphosate contenant du POEA

Espèces agricoles et forestières, et zones non cultivées	Nombre maximal d'applications	Zones tampons (m) requises pour la protection des :		
		Habitats aquatiques	Habitats terrestres	
<b>Espèces agricoles et méthode d'application par rampe de pulvérisation</b>				
Pour le traitement présemis seulement : Seigle, canneberge, avelines, noisettes et toutes les autres cultures. Pâturage et jachère d'été établi.	1	1	1	
Avelines ou noisettes	4	1	1	
Maïs (variétés non tolérantes), betterave à sucre (variétés non tolérantes au glyphosate), fraises, bleuets nains et bleuets en corymbe, noix, châtaigne, graminées à gazon (avant l'établissement ou la rénovation)	2	1	2	
Blé, orge, avoine, soja (variétés non tolérantes au glyphosate), canola (variétés non tolérantes au glyphosate), pois, haricots secs, lin (y compris les variétés à faible teneur en acide linoléique), lentilles, maïs (variétés tolérantes au glyphosate), graminées fourragères et légumineuses, y compris la production de graines	3	1	2	
Canola (variétés tolérantes au glyphosate), soja (variétés tolérantes au glyphosate)	4	1	2	
Pommes, abricots, cerises (douces/acides), pêches, poires, prunes, raisins	3	1	3	
<b>Plantes forestières et méthode d'application par rampe de pulvérisation</b>				
<i>Forêts et terrains boisés &gt; 500 ha</i> Préparation du site	2	1	NR	
<b>Plantes forestières et méthode d'application par rampe de pulvérisation (y compris par nébulisateur)</b>				
<i>Forêts et terrains boisés &gt; 500 ha</i> Préparation du site	2	1	NR	
<b>Zones non cultivées et méthode d'application par rampe de pulvérisation</b>				
Zones non cultivées et usages industriels : Zones industrielles et emprises, zones récréatives et publiques	3	1	3*	
<b>Zones non cultivées et méthode d'application par rampe de pulvérisation (y compris par nébulisateur)</b>				
Zones non cultivées et usages industriels : Zones industrielles et emprises, zones récréatives et publiques	3	1	30*	
<b>Espèces agricoles et méthode d'application aérienne</b>	<b>Type de voileure</b>			
Canola (variétés tolérantes au glyphosate)	Voilure fixe et tournante	3	20	40
Blé, orge, avoine, soja (variétés non tolérantes au glyphosate), canola (variétés non tolérantes au glyphosate), pois, haricots secs, lin (y compris les variétés à faible teneur en acide linoléique), lentilles	Voilure fixe	2	20	35
	Voilure tournante	2	20	30
Soja (variétés tolérantes au glyphosate)	Voilure	3	20	45

	fixe			
	Voilure tournante	3	20	40
<b>Zones non cultivées et méthode d'application aérienne</b>				
Zones non cultivées et usages industriels : emprises seulement	Voilure fixe	3	100	NR
	Voilure tournante	3	60	NR

\* Des zones tampons pour la protection des habitats terrestres ne sont pas requises pour les utilisations forestières ou pour les emprises, y compris le ballast des voies ferrées, les emprises ferroviaires et de compagnies d'électricité, les servitudes pour services publics et, les routes.  
NR : Non Requis

Lorsqu'on emploie un mélange en cuve, il faut prendre connaissance de l'étiquette des autres produits entrant dans le mélange et respecter la zone tampon la plus vaste parmi celles exigées pour ces produits (restriction la plus sévère). Appliquer le mélange en gouttelettes du plus gros calibre (selon l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits du mélange.

Les zones tampons pour ce produit peuvent être modifiées en fonction des conditions météorologiques et de la configuration du matériel de pulvérisation à l'aide du calculateur de zones tampons sur le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

respecter la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) requise parmi les produits utilisés dans le mélange en cuve.

\*\*Grosses gouttelettes ASABE (DV = 385,2 µm); hauteur de libération d'un aéronef à voilure fixe = 10 m.

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef*, développé par le comité fédéral/provincial/territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Ne pas orienter les buses vers l'avant contre le courant aérien et ne pas augmenter le volume de pulvérisation en augmentant la pression dans la buse.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

### **MISES EN GARDE CONCERNANT L'OPÉRATEUR ANTIPARASITAIRE**

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques prémélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.



Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

## **MISES EN GARDE PROPRES AU PRODUIT**

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-800-247-8013. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes :

Volume : Appliquer la quantité recommandée dans un volume de pulvérisation minimal de 30 à 100 L/ha.

Laver à fond l'avion, particulièrement le train d'atterrissage, après chaque journée de pulvérisation, afin d'éliminer les résidus de ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ déversés ou accumulés au cours de la pulvérisation. **LORSQU'IL ENTRE EN CONTACT DE FAÇON PROLONGÉE AVEC LES SURFACES D'ACIER SANS REVÊTEMENT, LE PRODUIT PEUT ENTRAÎNER LA CORROSION ET LA DÉFAILLANCE DES PIÈCES. LE TRAIN D'ATTERRISSAGE EST PARTICULIÈREMENT SUSCEPTIBLE.** Un enduit organique (peinture) qui répond à la norme aéronautique MIL-C-38412 peut empêcher la corrosion.

## **USAGES SUR LES TERRES CULTIVÉES**

Voici les différents emplois possibles de ALLIGARE GLYPHOSATE 4+. On choisira l'équipement d'épandage en fonction de la végétation et de l'emploi prévu. Se reporter d'abord à la rubrique *Équipement d'épandage et directives pour le mélange* pour des renseignements sur l'équipement sélectionné pour appliquer ALLIGARE GLYPHOSATE 4+. Ensuite, choisir la dose appropriée indiquée dans les tableaux *Suppression des mauvaises herbes annuelles* et *Suppression des mauvaises herbes vivaces*.

## **TRAITEMENT EN PRÉSEMIS**

ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ peut être utilisé en présemis dans toutes les cultures pour supprimer les mauvaises herbes levées indiquées sur la présente étiquette. S'assurer que les mauvaises herbes sont au stade de croissance recommandé au moment de l'application. Appliquer AVANT de semer ou de transplanter les cultures.

## **JACHÈRE D'ÉTÉ**

ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ peut être appliqué dans les jachères d'été pour supprimer les mauvaises herbes indiquées sur la présente étiquette. S'assurer que les mauvaises herbes sont au stade de croissance approprié et en pleine croissance au moment de l'application. La suppression

sera moins efficace si les mauvaises herbes subissent un stress dû à la sécheresse. De nouveaux traitements peuvent s'avérer nécessaires pour supprimer les mauvaises herbes qui germent plus tard dans la saison.

### **TRAVAIL RÉDUIT DU SOL ET SEMIS DIRECT**

**(Toutes les plantes de grandes cultures, y compris les céréales, les graines oléagineuses, les légumineuses, le fourrage et le maïs)**

ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ peut être appliqué avant ou après le semis, mais avant la levée de la culture pour supprimer les mauvaises herbes levées dans les cultures de travail réduit du sol et de semis direct pour toutes les plantes de grandes cultures. Les mauvaises herbes doivent être traitées au stade de croissance indiqué dans les tableaux *Suppression des mauvaises herbes annuelles* et *Suppression des mauvaises herbes vivaces*.

### **NE PAS APPLIQUER APRÈS LA LEVÉE DE LA CULTURE.**

Comme ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ ne procure pas de suppression résiduelle, une application trop hâtive avant le semis peut permettre aux mauvaises herbes de lever entre le traitement et la levée de la culture.

### **MÉLANGES EN CUVE POUR LE TRAVAIL RÉDUIT DU SOL ET LE SEMIS DIRECT**

Le mélange de ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ et Pardner (bromoxynil) peut être appliqué avant ou après le semis, mais avant la levée de la culture de blé, d'orge et d'avoine. Se reporter au tableau *Mélanges en cuve de ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ pour supprimer les mauvaises herbes annuelles*.

Le mélange de ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ et Pursuit peut être appliqué avant ou après le semis, mais avant la levée de la culture de soya. ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ supprime les mauvaises herbes levées indiquées sur la présente étiquette lorsqu'il est appliqué selon le mode d'emploi (voir les listes à la rubrique *Mauvaises herbes supprimées*). Pursuit supprime les mauvaises herbes issues de semences. Ajouter les doses recommandées de produits dans 100 L d'eau/ha selon les directives figurant sur les étiquettes des herbicides ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ et Pursuit.

Se reporter à l'étiquette de Pursuit pour plus d'information sur les mauvaises herbes supprimées, les directives pour l'application et les mises en garde concernant l'utilisation.

Ne cultiver que du SOYA, du MAÏS CULTIVÉ, de l'ORGE DE PRINTEMPS, du BLÉ DE PRINTEMPS et du BLÉ D'HIVER pendant la saison suivant l'application de Pursuit. On peut semer du blé d'hiver la même année qu'un traitement effectué sur le soya, mais pas moins de 120 jours suivant le traitement.

### **NE PAS APPLIQUER APRÈS LA LEVÉE DE LA CULTURE.**

### **MÉLANGES EN CUVE DE ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ POUR SUPPRIMER LES MAUVAISES HERBES ANNUELLES**

### **JACHÈRE D'ÉTÉ ET TRAVAIL RÉDUIT DU SOL**

<b>Mélange en cuve</b>	<b>Dose (L/ha)</b>	<b>Mauvaises herbes supprimées</b>	<b>Remarques</b> (appliquer dans 50 à 100 L/ha d'eau) 350 mL de surfactant (voir la remarque ci-dessous)
ALLIGARE GLYPHOSA TE 4+	0,75 à 1,0	Céréales spontanées, folle avoine, sétaire verte, moutarde des champs,	Ce mélange en cuve ne doit être utilisé que pour les jachères d'été. Les mauvaises

<b>Mélange en cuve</b>	<b>Dose (L/ha)</b>	<b>Mauvaises herbes supprimées</b>	<b>Remarques</b> (appliquer dans 50 à 100 L/ha d'eau) 350 mL de surfactant (voir la remarque ci-dessous)
+ BANVEL II	+ 0,29	sagesse-des-chirurgiens*, chénopode blanc, renouée persicaire, tabouret des champs, kochia à balais, soude roulante, saponaire des vaches, amarante à racine rouge**, renouée liseron**	herbes doivent mesurer moins de 15 cm de hauteur et être en pleine croissance. Utiliser la dose supérieure si les mauvaises herbes dépassent 8 cm de hauteur.  *ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ appliqué à raison de 1 L/ha seulement.  **Répression seulement. Voir les autres mélanges en cuve pour des choix de suppression.
ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ + PARDNER	0,75 à 1,0  + 1,25	Céréales spontanées, sétaire verte, moutarde des champs, renouée persicaire, tabouret des champs, renouée liseron*, amarante à racine rouge**, kochia à balais**, folle avoine**	Ce mélange en cuve ne doit être utilisé que pour les jachères d'été et appliqué avant le semis du blé, de l'avoine et de l'orge dans les systèmes à travail réduit du sol. Les mauvaises herbes doivent mesurer moins de 15 cm de hauteur et être en pleine croissance. Utiliser la dose supérieure si les mauvaises herbes dépassent 8 cm de hauteur.  *Utiliser ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ à raison de 1 L/ha seulement pour supprimer la renouée liseron.  **Dose de 1 L : répression seulement. Voir les autres mélanges en cuve pour des options de suppression.
ALLIGARE GLYPHOSATE	1,25 à 1,9	Céréales spontanées, folle avoine, sétaire verte, brome	Pour obtenir de meilleurs résultats, les mauvaises herbes

Mélange en cuve	Dose (L/ha)	Mauvaises herbes supprimées	Remarques (appliquer dans 50 à 100 L/ha d'eau) 350 mL de surfactant (voir la remarque ci-dessous)
TE 4+  +  2,4-D <sup>A</sup>	+  0,6 à 0,9 <sup>4</sup> ou 1,2 à 1,5 <sup>5</sup>	<p>des toits, sétaire géante et ivraie de Perse.</p> <p>Canola (colza) spontané (non Roundup Ready), moutarde des champs, sagesse-des-chirurgiens, amarante à racine rouge, renouée persicaire, tabouret des champs, kochia à balais, chénopode blanc, ortie royale, soude roulante, lin spontané, petite herbe à poux*, vergerette du Canada, renouée liseron**, crépis des toits***</p> <p>Canola spontané Roundup Ready (stade de 1 à 4 feuilles)<sup>4</sup>, bardanette épineuse<sup>4</sup>, bardane<sup>4</sup>, lampourde épineuse<sup>4</sup>, plantain majeur<sup>4</sup>, vergerette annuelle<sup>4</sup>, caméline<sup>4</sup>, iver à feuilles de lampourde<sup>4</sup>, salsifis majeur<sup>4</sup>, moutardes<sup>4</sup> (sauf des chiens et tanaïsie), laitue scariole<sup>4</sup>, herbes à poux<sup>4</sup>, ansérine de Russie<sup>4</sup>, capselle<sup>4</sup>, grande ortie<sup>4</sup>, mélilot officinal<sup>4</sup>, euphorbe à feuilles de serpolet<sup>4</sup>, radis sauvage<sup>4</sup>, tournesol sauvage<sup>4</sup></p> <p>Canola spontané Roundup Ready (stade de 4 à 6 feuilles)<sup>5</sup>, laiteron potager<sup>5</sup>, céraïste commun<sup>5</sup>, pourpier potager<sup>5</sup>, moutarde des chiens et moutarde tanaïsie<sup>5</sup>, chénopode glauque<sup>5</sup>, séneçon vulgaire<sup>5</sup>, galinsoga cilié<sup>5</sup>, épervière<sup>5</sup>, brunelle</p>	<p>doivent mesurer moins de 15 cm de hauteur et être en pleine croissance.</p> <p>Utiliser la dose supérieure si les mauvaises herbes dépassent 8 cm de hauteur.</p> <p>*NE PAS utiliser ces doses sur les plantes dépassant 8 cm de hauteur.</p> <p>**Pour le stade de 3 à 4 feuilles, utiliser la dose de 1,9 L/ha.</p> <p>***Pour les mauvaises herbes mesurant entre 8 cm et 15 cm de hauteur, utiliser la dose de 1,9 L/ha.</p> <p><sup>4</sup> 2,4-D à raison de 0,6 à 0,9 L/ha (280 à 420 g m.a./ha).</p> <p><sup>5</sup> 2,4-D à raison de 1,2 à 1,5 L/ha (560 à 700 g m.a./ha).</p> <p>Utiliser ce mélange en cuve avant ou après le semis, mais avant la levée de la culture de blé, de blé d'hiver, d'orge et de seigle.</p> <p>Aucun surfactant n'est requis.</p>

<b>Mélange en cuve</b>	<b>Dose (L/ha)</b>	<b>Mauvaises herbes supprimées</b>	<b>Remarques</b> (appliquer dans 50 à 100 L/ha d'eau) 350 mL de surfactant (voir la remarque ci-dessous)
		commune <sup>5</sup> , renouée <sup>5</sup> , lépidie densiflore <sup>5</sup> , matricaire odorante <sup>5</sup> , amarante fausse-blite <sup>5</sup> , pourpier potager <sup>5</sup> , petite oseille <sup>5</sup> , renouée scabre <sup>5</sup> , amarante blanche <sup>5</sup> , abutilon <sup>5</sup> , canola (colza) spontané <sup>5</sup>	
ALLIGARE GLYPHOSATE 4+  +  2,4-D <sup>1</sup>	0,75 à 1,0  +  1,2	Céréales spontanées, folle avoine*, sétaire verte*, canola (colza) spontané, moutarde des champs, sagesse-des-chirurgiens, amarante à racine rouge, renouée persicaire, tabouret des champs, kochia à balais, chénopode blanc**, soude roulante**	<b>Ce mélange en cuve ne doit être utilisé que pour les jachères d'été.</b> Les mauvaises herbes doivent mesurer moins de 15 cm de hauteur et être en pleine croissance. Utiliser la dose supérieure si les mauvaises herbes dépassent 8 cm de hauteur.  *Utiliser ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ à raison de 1,0 L/ha uniquement pour supprimer la folle avoine et la sétaire verte.  **Répression seulement. Voir les autres mélanges en cuve pour des options de suppression.
ALLIGARE GLYPHOSATE 4+  +  Formulation MCPA <sup>C</sup> 500 g/L; si une autre formulation	1,25 à 1,9  +  0,5 à 0,7 <sup>1</sup>  ou  0,5 à 1,0 <sup>2</sup>	Céréales spontanées, folle avoine, sétaire verte et ivraie de Perse  Canola (colza) spontané (non Roundup Ready), moutarde des champs, sagesse-des-chirurgiens, amarante à racine rouge, renouée persicaire, tabouret des champs, kochia à balais, chénopode blanc, ortie	Pour obtenir de meilleurs résultats, les mauvaises herbes doivent mesurer moins de 15 cm de hauteur et être en pleine croissance.  Utiliser la dose supérieure si les mauvaises herbes dépassent 8 cm de hauteur.  *NE PAS utiliser ces doses

Mélange en cuve	Dose (L/ha)	Mauvaises herbes supprimées	Remarques (appliquer dans 50 à 100 L/ha d'eau) 350 mL de surfactant (voir la remarque ci-dessous)
est utilisée, modifier la dose en conséquence		<p>royale, soude roulante, lin spontané, petite herbe à poux*, vergerette du Canada, renouée liseron**, crépis des toits***</p> <p>Canola spontané Roundup Ready (stade de 1 à 4 feuilles)<sup>1,2</sup>, bardanette épineuse<sup>3</sup>, bardane<sup>3</sup> (avant le stade de 4 feuilles), caméline<sup>3</sup>, sagesse-des-chirurgiens<sup>3</sup>, chénopode blanc<sup>3</sup>, moutardes<sup>3</sup> (sauf des chiens et tanaïs), laitue scariole<sup>3</sup>, herbes à poux<sup>3</sup>, amarante à racine rouge<sup>3</sup>, ansérine de Russie<sup>3</sup>, capselle<sup>3</sup>, tabouret des champs (thlaspi des champs)<sup>3</sup>, vesce<sup>3</sup>, radis sauvage<sup>3</sup>, tournesol sauvage<sup>3</sup></p>	<p>sur les plantes dépassant 8 cm de hauteur.</p> <p>**Pour le stade de 3 à 4 feuilles, utiliser la dose de 1,9 L/ha.</p> <p>***Pour les mauvaises herbes mesurant entre 8 cm et 15 cm de hauteur, utiliser la dose de 1,9 L/ha.</p> <p><sup>1</sup> MCPA amine à raison de 0,5 à 0,7 L/ha (250 à 350 g m.a./ha) avant les pois.</p> <p><sup>2</sup> MCPA à raison de 0,5 à 1,0 L/ha (250 à 500 g m.a./ha) avant le blé, l'orge, l'avoine, le maïs (de grande culture et sucré), le seigle et le lin MCPA<sup>C</sup>.</p> <p><sup>3</sup> MCPA à raison de 0,7 à 1,0 L/ha (350 à 500 g m.a./ha) seulement.</p> <p>Utiliser ce mélange en cuve avant le semis dans le blé, l'orge, le seigle, l'avoine, le maïs (de grande culture et sucré) MCPA<sup>C</sup>, le lin et les pois de champs MCPA<sup>C</sup>.</p> <p>Aucun surfactant n'est requis.</p>
ALLIGARE GLYPHOSATE 4+  +  BUCTRIL M	1,25 à 1,9  +  0,5 à 1,01	<p>Céréales spontanées, folle avoine, sétaire verte, brome des toits, sétaire géante et ivraie de Perse.</p> <p>Canola (colza) spontané (non Roundup Ready), moutarde</p>	<p>Pour obtenir de meilleurs résultats, les mauvaises herbes doivent mesurer moins de 15 cm de hauteur et être en pleine croissance.</p> <p>Utiliser la dose supérieure si</p>

Mélange en cuve	Dose (L/ha)	Mauvaises herbes supprimées	Remarques (appliquer dans 50 à 100 L/ha d'eau) 350 mL de surfactant (voir la remarque ci-dessous)
Herbicide		<p>des champs, sagesse-des-chirurgiens, amarante à racine rouge, renouée persicaire, tabouret des champs, kochia à balais, chénopode blanc, ortie royale, soude roulante, lin spontané, petite herbe à poux*, vergerette du Canada, renouée liseron**, crépis des toits***</p> <p>Canola spontané Roundup Ready (stade de 1 à 4 feuilles)<sup>1,2</sup></p> <p>Plantules jusqu'au stade de 4 feuilles<sup>2</sup> : renouée scabre, persicaire pâle, renouée persicaire, saponaire des vaches, amarante à racine rouge, sagesse-des-chirurgiens, bardanette épineuse, capselle, kochia à balais<sup>3</sup>, soude roulante<sup>3</sup>, matricaire inodore<sup>4</sup>, tournesol spontané, silène noctiflore, lampourde épineuse, abutilon<sup>5</sup>, neslie paniculée, morelle d'Amérique</p> <p>Plantules jusqu'au stade de 6 feuilles<sup>2</sup> : morelle à trois fleurs</p> <p>Plantules jusqu'au stade de 8 feuilles<sup>2</sup> : renouée liseron, sarrasin de Tartarie, sarrasin commun, tabouret des champs, moutarde des champs, vélar fausse giroflée, chénopode blanc, petite herbe à poux, séneçon vulgaire</p>	<p>les mauvaises herbes dépassent 8 cm de hauteur.</p> <p>*NE PAS utiliser ces doses sur les plantes dépassant 8 cm de hauteur.</p> <p>**Pour le stade de 3 à 4 feuilles, utiliser la dose de 1,9 L/ha.</p> <p>***Pour les mauvaises herbes mesurant entre 8 cm et 15 cm de hauteur, utiliser la dose de 1,9 L/ha.</p> <p><sup>1</sup> Bucril M à raison de 0,5 à 1,0 L/ha (280 à 560 g m.a./ha) pour toutes les cultures indiquées.</p> <p><sup>2</sup> Bucril M à raison de 1,0 L/ha (560 g m.a./ha seulement).</p> <p><sup>3</sup> Traiter avant que les plantes mesurent 5 cm de hauteur.</p> <p><sup>4</sup> Annuelles de printemps seulement.</p> <p><sup>5</sup> Traiter avant que les plantes mesurent 8 cm de hauteur.</p> <p>Utiliser ce mélange en cuve avant le semis dans le blé, l'orge, le seigle, l'avoine, le maïs, le lin, les graines à canaris et les semis de graminées (y compris : brome, agropyre à crête, agropyron intermédiaire, agropyre à chaumes, agropyre élevé,</p>



Mélange en cuve	Dose (L/ha)	Mauvaises herbes supprimées	Remarques (appliquer dans 50 à 100 L/ha d'eau) 350 mL de surfactant (voir la remarque ci-dessous)
		Vivaces (parties aériennes) <sup>2</sup> : chardon des champs, vivace	élyme de Russie, fléole des prés, dactyle pelotonné, fétuque rouge, fétuque des prés, vulpin des prés, plantule de fétuque élevée, plantules de brome des rivages, plantule d'élyme lancéolé et alpiste roseau).  Aucun surfactant n'est requis.
<p>ALLIGARE GLYPHOSATE 4+</p> <p>+</p> <p>MCPA amine (formulation 500 g/L; si une autre formulation est utilisée, modifier la dose en conséquence)</p>	<p>1,25 à 1,9</p> <p>+</p> <p>0,5 à 0,7</p>	<p>Céréales spontanées, folle avoine, sétaire verte, brome des toits, sétaire géante et ivraie de Perse</p> <p>Canola (colza) spontané (non Roundup Ready), moutarde des champs, sagesse-des-chirurgiens, amarante à racine rouge, renouée persicaire, tabouret des champs, kochia à balais, chénopode blanc, ortie royale, soude roulante, lin spontané, petite herbe à poux*, vergerette du Canada, renouée liseron**, crépis des toits***</p> <p>Canola spontané Roundup Ready (stade de 1 à 4 feuilles)<sup>3</sup>, bardanette épineuse<sup>4</sup>, bardane<sup>4</sup> (avant le stade de 4 feuilles), caméline<sup>4</sup>, sagesse-des-chirurgiens<sup>4</sup>, chénopode blanc<sup>4</sup>, moutardes<sup>4</sup> (sauf des chiens et tanaïsie), laitue scariole<sup>4</sup>, herbes à poux<sup>4</sup>, amarante à racine rouge<sup>4</sup>, capselle<sup>4</sup>, tabouret des champs<sup>4</sup> (thlaspi des champs), vesce<sup>4</sup>, radis sauvage<sup>4</sup>,</p>	<p>Pour obtenir de meilleurs résultats, les mauvaises herbes doivent mesurer moins de 15 cm de hauteur et être en pleine croissance.</p> <p>Utiliser la dose supérieure si les mauvaises herbes dépassent 8 cm de hauteur.</p> <p>*NE PAS utiliser ces doses sur les plantes dépassant 8 cm de hauteur.</p> <p>**Pour le stade de 3 à 4 feuilles, utiliser la dose de 1,9 L/ha.</p> <p>***Pour les mauvaises herbes mesurant entre 8 cm et 15 cm de hauteur, utiliser la dose de 1,9 L/ha.</p> <p><sup>3</sup> MCPA amine à raison de 0,5 à 0,7 L/ha (250 à 350 g m.a./ha) avant les lentilles et les pois chiches.</p> <p><sup>4</sup> MCPA amine à raison de 0,7 L/ha (350 g m.a./ha) seulement.</p>

<b>Mélange en cuve</b>	<b>Dose (L/ha)</b>	<b>Mauvaises herbes supprimées</b>	<b>Remarques</b> (appliquer dans 50 à 100 L/ha d'eau) 350 mL de surfactant (voir la remarque ci-dessous)
		tournesol sauvage <sup>4</sup>	Utiliser ce mélange en cuve avant le semis dans les lentilles et les pois chiches. Une sécheresse, un semis profond et/ou des averses de courte durée après le semis risquent d'endommager les semis émergents là où il y a eu chevauchement de la pulvérisation.  Aucun surfactant n'est requis.
ALLIGARE GLYPHOSATE 4+  +  EXPRESS Toss-N-Go Herbicide  ou  EXPRESS Toss-N-Go Pâte granulée 75 % Herbicide	1,27 à 1,93  +  10 g/ha (7,5 g m.a./ha)	Céréales spontanées, chardon des champs (répression), saponaire des vaches, renouée liseron, vergerette du Canada, petite herbe à poux, crépis des toits, pissenlit, brome des toits, sagesse-des-chirurgiens, sétaire géante, sétaire verte, ortie royale, kochia à balais, renouée persicaire, chénopode blanc, ivraie de Perse, amarante à racine rouge, soude roulante, tabouret des champs, canola spontané, lin spontané, moutarde des champs, folle avoine	Utiliser ce mélange en cuve en jachère d'été ou avant le semis de blé et d'orge.  Se reporter à l'étiquette d'Express Toss-N-Go pour le stade de croissance approprié.

<sup>1</sup> 0,56 kg m.a./ha de 2,4-D. Ajuster les doses en conséquence pour les autres formulations de 2,4-D. N'utiliser que des formulations d'ester ou d'amine de 2,4-D à faible volatilité.

\* Pour la répression de l'orge queue-d'écureuil, consulter le tableau *Suppression des mauvaises herbes vivaces*.

<sup>c</sup> Utiliser seulement des formulations d'amine de MCPA avant le semis dans le maïs et les pois de champs.

REMARQUE : Tous les mélanges en cuve de ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ pour supprimer les mauvaises herbes annuelles nécessitent l'ajout d'un surfactant non ionique homologué pour cet usage, tel que : Agral 90, AgSurf ou Companion. Il faut ajouter le surfactant à raison de 350 mL/ha dans 50 à 100 L d'eau propre.

## MÉLANGES EN CUVE DE ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ POUR SUPPRIMER LES MAUVAISES HERBES VIVACES

### JACHÈRE D'ÉTÉ OU CHAUMES D'AUTOMNE

Mélange en cuve	Dose (L/ha)	Mauvaises herbes supprimées	Remarques (appliquer dans 100 à 200 L/ha d'eau) 350 mL de surfactant (voir la remarque ci-dessous)
ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ + BANVEL II	1,7  +  1,25	Chardon des champs, laiteron des champs	Jachère d'été : Travailler le sol au printemps et appliquer le produit lorsque la majorité des chardons mesurent entre 15 et 25 cm de hauteur et avant le stade du bouton.  Travailler le sol 3 semaines suivant le traitement.  Chaumes d'automne : Appliquer le produit sur les chardons en pleine croissance au moins 2 semaines avant un gel meurtrier.

**REMARQUE : Tous les mélanges en cuve de ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ pour supprimer les mauvaises herbes vivaces nécessitent l'ajout d'un surfactant non ionique homologué pour cet usage, tel que : Agral 90, AgSurf ou Companion.**

Après avoir appliqué ce mélange en cuve, ne cultiver que des céréales, du canola (y compris le colza), du soya, du maïs de grande culture, du maïs sucré ou des haricots blancs.

Si le traitement est effectué après le 1<sup>er</sup> septembre ou si le niveau d'humidité dans le sol est très faible suivant le traitement, la culture risque d'être endommagée au printemps suivant.

### CHAUME D'AUTOMNE

Appliquer le produit au chaume à l'automne, après la récolte, pour supprimer les mauvaises herbes vivaces comme le chiendent et le chardon des champs. Attendre que la repousse du chiendent et du chardon des champs mesure entre 20 et 25 cm de hauteur. La paille doit être

enlevée ou étendue uniformément afin de ne pas entraver le regain ni l'uniformité de la pulvérisation. Une forte gelée avant le traitement peut diminuer l'efficacité de la suppression.

### **TRAITEMENT LOCALISÉ (DANS UNE CULTURE)**

ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ peut être appliqué pour supprimer le chardon des champs, le chiendent et autres mauvaises herbes vivaces dans les cultures fourragères, l'orge, le blé, l'avoine, le soya et les légumineuses, y compris la production de semences. Le traitement doit être effectué avant l'épiaison des petites céréales, le début de la formation des gousses de soya et de légumineuses, la formation des soies du maïs et l'apparition des organes fructifères. Empêcher la dérive du produit de dépasser la zone traitée.

Le traitement peut être effectué au moyen d'un pulvérisateur à rampe, à dos ou un équipement à volume élevé. (Voir la rubrique *Équipement d'épandage et directives pour le mélange.*)

Le traitement doit être effectué aux mêmes stades de croissance qu'indiqué dans les tableaux *Suppression des mauvaises herbes annuelles* et *Suppression des mauvaises herbes vivaces*, ou bien avec une solution à 1 % pour les mauvaises herbes annuelles et le chiendent, et une solution à 2 % pour les autres mauvaises herbes vivaces (une solution à 1 % équivaut à 1 L de ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ dans 100 L de bouillie de pulvérisation). Les solutions à 1 et 2 % doivent être appliquées de façon à mouiller la plante, mais pas jusqu'au ruissellement.

REMARQUE : Le traitement détruira les plantes cultivées qui se trouvent dans la zone de traitement.

NE PAS APPLIQUER LE PRODUIT SI LA CULTURE A DÉPASSÉ LE STADE DE LA FORMATION DES GRAINES. ATTENDRE 3 À 5 JOURS AVANT DE LAISSER PÂÎTRE LES ANIMAUX, OU DE RÉCOLTER LES FOURRAGES DES ZONES TRAITÉES.

### **GRAMINÉES FOURRAGÈRES ET LÉGUMINEUSES**

Utiliser ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ pour supprimer ou réprimer la végétation existante avant la levée des légumineuses et des graminées. Si les légumineuses et les graminées sont contre-ensemencées avec une culture-abri, il faut appliquer ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ avant de semer toute culture-abri.

### **RÉGÉNÉRATION DES PÂTURAGES**

ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ peut être utilisé pour supprimer ou réprimer la végétation existante avant un semis direct de légumineuses ou de pâturage de graminées pour la régénération d'un pacage établi. Les mauvaises herbes doivent mesurer au moins 20 cm de hauteur et la plupart des graines de mauvaises herbes doivent être levées au moment du traitement.

### **PRODUCTION DE SEMENCES FOURRAGÈRES (TRAITEMENT LOCALISÉ)**

ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ peut être utilisé comme traitement localisé pour supprimer les mauvaises herbes vivaces comme le chiendent et le chardon des champs dans les champs cultivés

pour la production de semences. Traiter lorsque les mauvaises herbes mesurent entre 20 et 25 cm de hauteur, mais avant qu'elles produisent des graines.

La culture dans la zone traitée sera détruite. Pour cette raison, prendre bien soin d'empêcher la dérive de dépasser la zone traitée.

## **SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LE CANOLA RÉSISTANT AU GLYPHOSATE**

**AVERTISSEMENT : N'APPLIQUER ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ QUE SUR LES VARIÉTÉS DE CANOLA RÉSISTANT AU GLYPHOSATE.**

**REMARQUE : TOUJOURS UTILISER DES SEMENCES SÉLECTIONNÉES (CERTIFIÉES) DE CANOLA RÉSISTANT AU GLYPHOSATE. CE TRAITEMENT ENDOMMAGE OU DÉTRUIT LES CULTURES DE CANOLA NON DÉSIGNÉ COMME RÉSISTANT AU GLYPHOSATE.**

- Pour plus d'information et pour les mises en garde, se reporter aux rubriques *Renseignements généraux sur le produit*, *Remarques sur l'application* et *Équipement d'épandage et directives pour le mélange* de l'étiquette ALLIGARE GLYPHOSATE 4+.
- Appliquer ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ sur les cultures de canola résistant au glyphosate seulement tel qu'indiqué dans le tableau sur la suppression des mauvaises herbes ci-dessous.
- Un jaunissement visible de courte durée peut se produire lorsque ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ est appliqué tardivement au stade de 4 à 6 feuilles de la culture. Il s'agit d'un effet temporaire qui n'affecte pas la croissance, la maturité ou le rendement de la culture.

**NE PAS APPLIQUER PAR ÉPANDAGE AÉRIEN.**

Le tableau suivant donne les doses d'application et les directives particulières pour la suppression des mauvaises herbes annuelles et vivaces dans les cultures de canola résistant au glyphosate.

<b>Dose (L/ha)</b>	<b>Stade de croissance de la culture</b>	<b>Mauvaises herbes supprimées</b>	<b>Remarques (appliquer dans 50 à 100 L/ha d'eau)</b>
0,825 à 1,875	0 à 6 feuilles	<i>Graminées annuelles</i> Folle avoine, sétaire verte, orge spontané, blé spontané, échinochloa pied-de-coq  <i>Dicotylédones annuelles</i> Tabouret des champs,	Aucun surfactant n'est requis.  De nouveaux traitements peuvent s'avérer nécessaires s'il y a une deuxième germination des mauvaises

Dose (L/ha)	Stade de croissance de la culture	Mauvaises herbes supprimées	Remarques (appliquer dans 50 à 100 L/ha d'eau)
		<p>amarante à racine rouge, moutarde des champs, soude roulante, chénopode blanc, canola (colza) spontané non résistant au glyphosate, ortie royale, renouée persicaire, kochia à balais, céraiste vulgaire, spargoute des champs, morelle à trois fleurs, gaillet gratteron*, renouée liseron*, bourse-à-pasteur*, saponaire des vaches*, silène noctiflore*, renouée*</p> <p><i>Vivaces (répression)**</i> Chardon des champs, laiteron des champs, pissenlit officinal</p> <p><i>Vivaces (pour une suppression pendant toute la saison)</i> Chiendent**, chardon des champs***, laiteron des champs***</p>	<p>herbes avant la fermeture du couvert.</p> <p>S'assurer que la culture n'a pas dépassé le stade de croissance recommandé.</p> <p>*Utiliser la dose de 1,25 L/ha pour supprimer ces mauvaises herbes à tous les stades de croissance de la culture.</p> <p>La dose inférieure peut être utilisée pour supprimer la bourse-à-pasteur, la saponaire des vaches et le silène noctiflore au stade de 1 à 3 feuilles de la culture, ou pour supprimer la renouée au stade de 4 à 6 feuilles.</p> <p>**Une seule application à raison de 1,25 L/ha est requise.</p> <p>***Des applications séquentielles à raison de 1,25 L/ha sont requises.</p> <p>Pour les applications séquentielles, s'assurer que la culture n'a pas dépassé le stade de croissance recommandé.</p> <p>Un maximum de 2,5 L/ha est permis pour l'usage en postlevée.</p>

## **SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LE SOYA RÉSISTANT AU GLYPHOSATE**

**AVERTISSEMENT : N'APPLIQUER ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ QUE SUR LES VARIÉTÉS DE SOYA RÉSISTANT AU GLYPHOSATE.**

**REMARQUE : TOUJOURS UTILISER DES SEMENCES DE SOYA SÉLECTIONNÉES (CERTIFIÉES) RÉSISTANT AU GLYPHOSATE. CE TRAITEMENT ENDOMMAGE OU DÉTRUIT LES CULTURES DE SOYA NON DÉSIGNÉ COMME RÉSISTANT AU GLYPHOSATE.**

**NE PAS APPLIQUER PAR ÉPANDAGE AÉRIEN.**

<b>Dose (L/ha)</b>	<b>Stade de croissance de la culture</b>	<b>Mauvaises herbes supprimées*</b>	<b>Remarques (utiliser des volumes d'eau de 100 à 200 L/ha)</b>
2,5	De la première feuille trifoliée jusqu'à la floraison	Abutilon, petite herbe à poux, chénopode blanc, amarante à racine rouge, amarante hybride, lampourde glouteron, renouée scabre, renouée persicaire, renouée de Pennsylvanie, morelle noire de l'Est, moutarde des champs, renouée liseron, sétaire (verte, glauque, géante), échinochloa pied-de-coq, digitale (astringente, sanguine), chiendent	On peut faire un deuxième traitement à raison de 2,5 L/ha en cas de germination tardive des mauvaises herbes suivant le premier traitement. Ce deuxième traitement ne doit pas dépasser le stade de la floraison du soya.
2,5 à 5,0	De la première feuille trifoliée jusqu'à la floraison	Laiteron des champs, chardon des champs, muhlenbergie feuillée	Une seule application à la dose supérieure ou une deuxième application (séquentielle) à raison de 2,5 L/ha donne une meilleure suppression en cas d'infestation grave de mauvaises herbes. Si les applications séquentielles de 2,5 L/ha sont utilisées, elles doivent être effectuées à un intervalle d'au moins 2 semaines pour donner de

<b>Dose (L/ha)</b>	<b>Stade de croissance de la culture</b>	<b>Mauvaises herbes supprimées*</b>	<b>Remarques</b> (utiliser des volumes d'eau de 100 à 200 L/ha)
			meilleurs résultats sur les mauvaises herbes vivaces. Cette deuxième application ne doit pas dépasser le stade de la floraison du soya. Le laiteron des champs et le chardon des champs doivent être entre le stade de la rosette et 50 cm de hauteur et être en pleine croissance. La muhlenbergie feuillée doit mesurer entre 10 et 20 cm de hauteur et être en pleine croissance. Le traitement n'affectera pas les plants qui ne sont pas complètement levés au moment de l'application.
5,0	De la première feuille trifoliée jusqu'à la floraison	Toutes les mauvaises herbes énumérées ci-dessus ainsi que l'asclépiade commune** et le souchet comestible**	Ne pas dépasser 5,0 L/ha par saison.  **Sera aussi supprimée par des applications séquentielles à raison de 2,5 L/ha. Les applications doivent être effectuées à un intervalle d'au moins 2 semaines pour donner une suppression optimale. Cette deuxième application ne doit pas dépasser le stade de la floraison du soya. L'asclépiade commune doit mesurer entre 15 et 60 cm de hauteur et être en pleine croissance. Le souchet comestible doit mesurer entre 5 et 15 cm de hauteur et être en pleine croissance. Les plants qui ne sont pas complètement levés au moment du traitement ne



<b>Dose (L/ha)</b>	<b>Stade de croissance de la culture</b>	<b>Mauvaises herbes supprimées*</b>	<b>Remarques (utiliser des volumes d'eau de 100 à 200 L/ha)</b>
			seront pas supprimés.

\*Il est plus facile de supprimer les mauvaises herbes et d'éviter la compétition hâtive avec les cultures en effectuant des applications lorsque les mauvaises sont jeunes. La suppression des mauvaises herbes dépassant 25 cm de hauteur est irrégulière, mais certaines mauvaises herbes peuvent être supprimées.

## **MÉLANGES EN CUVE**

### **ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ ET PURSUIT HERBICIDE**

Pour une suppression résiduelle supplémentaire de la morelle noire de l'Est, du chénopode blanc, de l'amarante à racine rouge, de l'abutilon, du panic d'automne et du millet commun sauvage à germination tardive, on peut mélanger l'herbicide Pursuit au réservoir avec ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ à raison de 2,5 L/ha. Utiliser 0,16 à 0,21 L/ha d'herbicide Pursuit et appliquer le mélange jusqu'au stade de la 3<sup>e</sup> feuille inclusivement des fèves de soya Roundup Ready dans 100 à 200 L/ha d'eau propre. La dose supérieure est recommandée pour les infestations plus importantes. Ce mélange en cuve est recommandé principalement pour les cultures de soya dont l'espace entre les rangs est de 50 cm (20 pouces) ou plus lorsqu'on veut faire un seul traitement.

Mélange : Ajouter et mélanger l'herbicide Pursuit tel qu'indiqué sur l'étiquette de Pursuit, puis ajouter ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ tel qu'indiqué sur la présente étiquette.

Un DAAR de 100 jours est requis pour le mélange en cuve de ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ et de l'herbicide Pursuit sur le soya résistant au glyphosate.

Une seule application par saison de ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ à raison de 2,5 L/ha mélangé au réservoir avec l'herbicide Pursuit à raison de 0,16 à 0,21 L/ha est permise.

Se reporter à l'étiquette de l'herbicide Pursuit pour d'autres mesures de sécurité et instructions sur la manipulation.

Les mauvaises herbes seront mieux supprimées et on évitera la compétition précoce avec la culture lorsque les mauvaises herbes sont jeunes au moment de l'application. La suppression des mauvaises herbes annuelles mesurant plus de 25 cm de hauteur sera irrégulière, bien que certaines mauvaises herbes peuvent être supprimées.

Pursuit est une marque de commerce déposée de BASF Agrochemical Products B.V., Pays-Bas

## SUPPRESSION DU MAÏS SPONTANÉ ROUNDUP READY

Pour supprimer le maïs spontané Roundup Ready, on peut mélanger l'herbicide Assure II au réservoir avec ALLIGARE GLYPHOSATE 4+. Utiliser ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ à raison de 2,5 à 5,0 L/ha et l'herbicide Assure II à raison de 0,25 à 0,38 L/ha.

La dose supérieure d'Assure II peut être nécessaire lorsqu'il y a des populations élevées de maïs spontané Roundup Ready, d'autres mauvaises herbes graminées ou lorsque les conditions au moment de l'application ne favorisent pas la croissance des mauvaises herbes.

Appliquer dans 100 à 300 L/ha d'eau propre.

Mélange : Ajouter et mélanger l'herbicide Assure II tel qu'indiqué sur l'étiquette d'Assure II, puis ajouter ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ tel qu'indiqué sur la présente étiquette.

Ce mélange en cuve doit être appliqué lorsque la culture est entre le stade de la première feuille trifoliée jusqu'à la floraison, et lorsque le maïs spontané Roundup Ready est au stade de 2 à 6 feuilles.

Un DAAR (délai d'attente avant récolte) de 80 jours est requis pour le mélange en cuve de ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ et l'herbicide Assure II sur le soya Roundup Ready (résistant au glyphosate).

Se reporter à l'étiquette de l'herbicide Assure II pour d'autres mesures de sécurité et instructions sur la manipulation.

## MÉLANGES EN CUVE

### ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ ET ASSURE II HERBICIDE

<b>Dose (L/ha)</b>	<b>Stade de croissance de la culture</b>	<b>Mauvaises herbes supprimées*</b>	<b>Remarques</b> (utiliser des volumes d'eau de 100 à 300 L/ha)
2,5 à 5,0 L/ha ALLIGARE GLYPHOSATE 4+  +  0,25 à 0,38 L/ha ASSURE II Herbicide	De la première feuille trifoliée jusqu'à la floraison	Maïs spontané Roundup Ready  Appliquer au stade de 2 à 6 feuilles de la mauvaise herbe.	Voir les informations supplémentaires après le tableau.

\*Sure Mix peut être ajouté à ce mélange en cuve.

## **ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ ET CLASSIC 25 DF HERBICIDE\***

Pour une suppression durant toute la saison du pissenlit, du laiteron potager et du souchet comestible, appliquer l'herbicide Classic 25 DF à raison de 36 g par hectare et ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ à raison de 2,5 L/ha\*. Ajouter un surfactant non ionique tel qu'Agral 90, Citowett Plus ou Ag-Surf à 0,2 % vol/vol. Traiter lorsque le soya est au stade de 1 à 3 feuilles trifoliées; que le pissenlit et le laiteron potager mesurent moins de 15 cm de hauteur et de largeur; et jusqu'au stade de 8 feuilles pour le souchet comestible. UTILISER CE MÉLANGE EN CUVE SEULEMENT SUR LE SOYA POSSÉDANT LE TRAIT ROUNDUP READY®.

Consulter l'étiquette de Classic 25 DF Herbicide pour les instructions pour le mélange en cuve et les mises en garde concernant l'utilisation, y compris les directives sur le repiquage dans d'autres cultures.

\*Utiliser ce mélange en cuve seulement dans des cas d'infestations graves de souchet comestible.

Assure II et Classic sont des marques déposées d'E.I. DuPont Canada Company.

## **SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LE MAÏS RÉSISTANT AU GLYPHOSATE**

**AVERTISSEMENT : N'APPLIQUER ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ QUE SUR LES VARIÉTÉS DE MAÏS RÉSISTANT AU GLYPHOSATE.**

**REMARQUE : TOUJOURS UTILISER DES SEMENCES DE MAÏS SÉLECTIONNÉES (CERTIFIÉES) RÉSISTANT AU GLYPHOSATE. CE TRAITEMENT ENDOMMAGE OU DÉTRUIT LE MAÏS NON DÉSIGNÉ COMME RÉSISTANT AU GLYPHOSATE.**

**NE PAS APPLIQUER PAR ÉPANDAGE AÉRIEN.**

<b>Dose (L/ha)</b>	<b>Stade de croissance de la culture</b>	<b>Mauvaises herbes supprimées*</b>	<b>Remarques (utiliser des volumes d'eau de 100 à 200 L/ha)</b>
2,5	Jusqu'au stade de 8 feuilles, y compris celui-ci	Abutilon, petite herbe à poux, chénopode blanc, amarante à racine rouge, amarante hybride, lampourde glouteron, renouée scabre, renouée persicaire, renouée de Pennsylvanie, morelle noire de l'Est, moutarde des champs, renouée liseron, sétaire (verte, glauque, géante), échinochloa pied-de-coq, digitale (astringente,	Une deuxième application de 2,5 L peut être effectuée en cas de germination tardive des mauvaises herbes après le premier traitement.  Cette deuxième application ne doit pas dépasser le stade de 8 feuilles du maïs.  Ne pas utiliser plus de 5,0 L/ha (traitement effectué en 2 applications

<b>Dose (L/ha)</b>	<b>Stade de croissance de la culture</b>	<b>Mauvaises herbes supprimées*</b>	<b>Remarques</b> (utiliser des volumes d'eau de 100 à 200 L/ha)
		sanguine), chiendent, panic d'automne, panic millet sauvage, folle avoine, orge spontanée, blé spontané, tabouret des champs, soude roulante, canola (colza) non résistant au glyphosate, ortie royale, kochia à balais, céréaiste vulgaire, spargoute des champs, morelle à trois fleurs, gaillet gratteron, bourse-à-pasteur, saponaire des vaches, silène noctiflore, érodium cicutaire, sagesse-des-chirurgiens, crépis des toits	séquentielles).
2,5	Jusqu'au stade de 8 feuilles, y compris celui-ci	Asclépiade commune, souchet comestible, mauve à feuilles rondes, liseron des champs	<p>Pour supprimer l'asclépiade commune, le souchet comestible, la mauve à feuilles rondes et le liseron des champs effectuer deux applications de 2,5 L/ha. La deuxième application ne doit pas dépasser le stade de 8 feuilles du maïs. L'asclépiade commune doit mesurer entre 15 et 60 cm de hauteur et être en pleine croissance.</p> <p>Le souchet comestible doit mesurer entre 5 et 15 cm de hauteur et être en pleine croissance.</p>
2,5	Jusqu'au stade de 8 feuilles, y compris celui-ci	Laiteron des champs, chardon des champs, muhlenbergie feuillée	<p>Une deuxième application (séquentielle) à raison de 2,5 L/ha donne une meilleure suppression en cas d'infestation grave de mauvaises herbes.</p> <p>Si on a recours aux</p>

<b>Dose (L/ha)</b>	<b>Stade de croissance de la culture</b>	<b>Mauvaises herbes supprimées*</b>	<b>Remarques</b> (utiliser des volumes d'eau de 100 à 200 L/ha)
			<p>applications séquentielles, elles doivent être effectuées à un intervalle d'au moins 2 semaines pour donner de meilleurs résultats sur les mauvaises herbes vivaces. Cette deuxième application ne doit pas dépasser le stade de 8 feuilles du maïs.</p> <p>Le laiteron des champs et le chardon des champs doivent être entre le stade de la rosette et 50 cm de hauteur et être en pleine croissance. La muhlenbergie feuillée doit mesurer entre 10 et 20 cm de hauteur et être en pleine croissance. Le traitement n'affecte pas les plants qui ne sont pas complètement levés au moment de l'application.</p>
5,0	Jusqu'au stade de 6 feuilles, y compris celui-ci	Toutes les mauvaises herbes énumérées ci-dessus	<p>Une seule application par saison à raison de 5,0 L/ha.</p> <p>L'asclépiade commune doit mesurer entre 15 et 60 cm de hauteur et être en pleine croissance.</p> <p>Le souchet comestible doit mesurer entre 5 et 15 cm de hauteur et être en pleine croissance.</p> <p>Les plants qui ne sont pas complètement levés au moment du traitement ne seront pas supprimés.</p>

\* Il est plus facile de supprimer les mauvaises herbes et d'éviter la compétition hâtive avec les cultures en effectuant des applications lorsque les mauvaises herbes sont jeunes. La

suppression des mauvaises herbes dépassant 25 cm de hauteur sera irrégulière, mais certaines mauvaises herbes peuvent être supprimées.

### MÉLANGES EN CUVE

Pour les mélanges en cuve, ajouter l'atrazine ou l'herbicide Marksman tel qu'indiqué sur l'étiquette du produit, puis ajouter ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ tel qu'indiqué sur la présente étiquette (section 5). Se reporter aux étiquettes de l'atrazine et de l'herbicide Marksman pour d'autres mesures de sécurité et instructions sur la manipulation.

### NE PAS APPLIQUER PAR ÉPANDAGE AÉRIEN.

<b>Dose (L/ha)</b>	<b>Stade de croissance de la culture</b>	<b>Mauvaises herbes supprimées*♦</b>	<b>Remarques</b> (utiliser des volumes d'eau de 100 à 200 L/ha)
2,5 ALLIGARE GLYPHOSATE 4+  +  0,75 à 1,0 kg m.a./ha atrazine*	Jusqu'au stade de 5 feuilles, y compris celui-ci	Suppression résiduelle du chénopode blanc, de l'amarante à racine rouge, de la petite herbe à poux	Utiliser le mélange en cuve lorsqu'on veut faire un seul traitement. Utiliser la dose supérieure d'atrazine pour les infestations plus importantes de mauvaises herbes.
2,5 L/ha ALLIGARE GLYPHOSATE 4+  +  2,5 à 3,7 Marksman Herbicide	Jusqu'au stade de 5 feuilles, y compris celui-ci	Suppression résiduelle du chénopode blanc, de l'amarante à racine rouge, de la petite herbe à poux, de l'abutilon	Utiliser le mélange en cuve lorsqu'on veut faire un seul traitement. Utiliser la dose supérieure d'herbicide Marksman pour les infestations plus importantes de mauvaises herbes.

\* 0,75 à 1,0 kg m.a. atrazine/ha équivaut à 1,56 à 2,08 L/ha d'herbicide Aatrex Liquid 480.

Aatrex est une marque déposée du groupe de compagnies Syngenta.

Marksman est une marque déposée de BASF AG.

♦ Les mauvaises herbes seront mieux supprimées et on évitera la compétition précoce avec la culture lorsque les mauvaises herbes sont jeunes au moment de l'application. La suppression des mauvaises herbes annuelles mesurant plus de 25 cm de hauteur sera irrégulière, bien que certaines mauvaises herbes peuvent être supprimées.

**SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES VIVACES AVEC ALLIGARE  
GLYPHOSATE 4+**

**NE PAS APPLIQUER PAR ÉPANDAGE AÉRIEN.**

Mauvaise herbe	Application			Remarques
	Stade de croissance	Dose (L/ha)	Volume d'eau (L/ha)	
Chiendent (suppression, infestations légères à modérées)	À partir de 3 à 4 feuilles vertes	2,5	50 à 300	<p>Diluer dans de l'eau propre à l'aide d'une buse à jet plat.</p> <p>Attendre au moins 3 jours après le traitement avant de travailler le sol.</p> <p>Se reporter aux remarques à la rubrique <i>Chiendent</i> pour d'autres informations.</p> <p>Pour des volumes d'eau plus élevés (p. ex., 150 à 300 L/ha), il faut ajouter un surfactant approuvé à raison de 0,5 L par 100 L d'eau propre (0,5 % vol/vol).</p> <p>Voir aussi ci-dessous.</p>
Chiendent (suppression à long terme, infestations importantes, volumes d'eau élevés)	À partir de 3 à 4 feuilles vertes	2,5 à 7,0	50 à 300	<p>Attendre au moins 3 jours après le traitement avant de travailler le sol.</p> <p>Les doses supérieures à 2,5 L/ha donnent une suppression plus régulière, et de plus longue durée, surtout en cas d'infestations</p>

Mauvaise herbe	Application			Remarques
	Stade de croissance	Dose (L/ha)	Volume d'eau (L/ha)	
				importantes et/ou de volumes d'eau plus élevés (p. ex., 150 à 300 L/ha).  Se reporter aux remarques à la rubrique <i>Chiendent</i> pour d'autres informations.
Chardon des champs	Stade de la rosette (jachère d'été)	2,5	50 à 100	Diluer dans de l'eau propre à l'aide d'une buse à jet plat.  Attendre au moins 10 jours après le traitement avant de travailler le sol.  Se reporter aux remarques à la rubrique <i>Chardon des champs</i> pour d'autres informations.
Chardon des champs	À partir du stade du bourgeonnement	4,75 à 7,0	100 à 300	Attendre au moins 5 jours après le traitement avant de travailler le sol.
Liseron des champs	À partir de la pleine floraison	7 à 12	100 à 300	Attendre au moins 7 jours après le traitement avant de travailler le sol.
Asclépiade commune*	Bourgeonnement à la pleine floraison (avant la récolte)	2,5	50 à 100	Se reporter aux remarques à la rubrique <i>Avant la récolte</i> pour d'autres informations.
		12	100 à 300	



Mauvaise herbe	Application			Remarques
	Stade de croissance	Dose (L/ha)	Volume d'eau (L/ha)	
	Bourgeonnement à la pleine floraison			<p>Attendre au moins 7 jours après le traitement avant de travailler le sol.</p> <p>Une suppression réduite peut se produire après la pleine floraison.</p> <p>Les plants d'asclépiade commune risquent de ne pas tous être au même stade, donc d'autres traitements peuvent s'avérer nécessaires.</p>
Comandre livide	<p>Stade végétatif (jachère d'été)</p> <p>Bourgeonnement à la pleine floraison (avant la récolte)</p>	2,5	50 à 100	<p>Diluer dans de l'eau propre à l'aide d'une buse à jet plat.</p> <p>Attendre au moins 7 jours après le traitement avant de travailler le sol dans une jachère d'été.</p> <p>Pour en savoir plus, voir <i>Suppression du comandre livide</i> ou <i>Traitement avant la récolte</i>.</p>
Luzerne	<p>Début du bourgeonnement à la pleine floraison</p> <p>Traitements à l'automne</p>	3,7 à 5,0	50 à 300	<p>Attendre au moins 5 jours après le traitement avant de travailler le sol.</p> <p>Utiliser les doses supérieures lorsque les populations de luzerne sont élevées ou</p>

Mauvaise herbe	Application			Remarques
	Stade de croissance	Dose (L/ha)	Volume d'eau (L/ha)	
	seulement			<p>lorsqu'il y a aussi des infestations importantes de graminées.</p> <p>Pour les traitements au printemps et une suppression dans des systèmes de travail réduit du sol avec un mélange en cuve au 2,4-D.</p>
Pissenlit	< 15 cm	2,5	50 à 100	<p>Attendre au moins 3 jours après le traitement avant de travailler le sol pour toutes les doses.</p> <p>Utiliser les doses supérieures lorsque les infestations sont élevées.</p> <p>Se reporter aux remarques à la rubrique <i>Pissenlit</i> pour d'autres informations.</p> <p>Attendre au moins 7 jours après le traitement avant de travailler le sol. Pour en savoir plus, voir <i>Traitement en présemis</i>.</p>
	> 15 cm	3,7 à 5,0	50 à 300	
	Rosette à la pleine floraison (avant la récolte)	2,5	50 à 100	
Sétaire, orge	Plantule à l'épiaison	2,5 à 5,0	50 à 100	Attendre au moins une journée après le traitement avant de travailler le sol ou de semer.

Mauvaise herbe	Application			Remarques
	Stade de croissance	Dose (L/ha)	Volume d'eau (L/ha)	
				Utiliser les doses supérieures pour des plants plus larges établis, des infestations importantes ou lorsque les plantes subissent un stress.
Autres vivaces  (voir la liste section « mauvaises herbes supprimées »)	Début de l'épiaison ou début du bourgeonnement	7 à 12	100 à 300	Attendre au moins 7 jours après le traitement avant de travailler le sol.

\*REMARQUE : Pour un traitement localisé, mélanger 120 mL de produit dans 5 L d'eau propre par 100 m<sup>2</sup> (2,5 à 12 L/ha équivaut à environ 25 à 120 mL/100m<sup>2</sup>, respectivement).

## REMARQUES SPÉCIALES SUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES VIVACES

### CHIENDENT

Pour une suppression durant toute la saison sur le sol travaillé à l'automne : Appliquer 2,5 L/ha de ce produit au printemps avant le semis. Appliquer dans 50 à 100 L/ha d'eau propre tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus. Retarder l'application jusqu'à ce que la majorité des plants de chiendent aient 4 à 5 feuilles vertes. Habituellement, sur un sol travaillé à l'automne, ce stade a lieu 1 à 4 semaines plus tard que sur un sol intact. La suppression peut être moins efficace sur un sol travaillé à une profondeur dépassant 15 cm.

REMARQUE : Ce traitement supprime le chiendent durant toute la saison dans un sol travaillé à l'automne. La suppression sera moins efficace qu'un sol qui n'a pas été traité à l'automne. D'autres traitements peuvent s'avérer nécessaires.

**Les applications sur le fourrage** doivent être suivies d'un travail du sol au moins 3 jours plus tard et faites lorsque les conditions de croissance sont bonnes.

**S'il y a eu un gel**, attendre plusieurs jours afin de déterminer si le chiendent a récupéré. Le chiendent peut être traité après un léger gel pourvu qu'il y ait 3 à 4 feuilles vertes en pleine croissance au moment du traitement. Ne pas traiter après une forte gelée à l'automne.

## **SURFACTANTS**

Voici une liste de surfactants approuvés pour l'utilisation avec ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ pour supprimer le chiendent :

Agral 90	Companion
Ag Surf	Frigate <sup>®</sup>

Toujours se reporter à l'étiquette du surfactant pour des instructions particulières concernant l'utilisation de ce produit.

Frigate est une marque déposée de Syngenta Group Company.

## **CHARDON DES CHAMPS**

Suppression du chardon des champs au stade de la rosette : Pour s'assurer de la période exacte d'application, suivre les étapes suivantes :

1. Procéder à un travail du sol jachéré comme d'habitude et faire le dernier travail du sol entre le 15 juillet et le 1<sup>er</sup> août.
2. Laisser les chardons repousser pendant au moins 5 semaines jusqu'à ce qu'ils mesurent au moins 15 cm de diamètre et qu'ils soient au stade de la rosette.

REMARQUE : Le chardon des champs peut être traité après une faible gelée pourvu que les feuilles soient encore vertes et en pleine croissance au moment du traitement. Ne pas appliquer après la première forte gelée à l'automne.

## **MÉLANGES EN CUVE**

### **ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ ET BANVEL**

Pour supprimer le chardon des champs (et le laiteron des champs) dans une jachère d'été ou dans le chaume après la récolte, appliquer 1,7 L/ha de ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ et 1,25 L/ha de Banvel dans 100 à 200 L/ha d'eau propre. De plus, ajouter un surfactant non ionique homologué pour usage avec ce produit, tel qu'Agral 90, Ag Surf ou Companion, à raison de 350 mL/ha.

Pour obtenir de meilleurs résultats dans une jachère d'été, travailler la terre au printemps et appliquer lorsque la majorité des chardons mesurent entre 15 et 25 cm de hauteur et avant le bourgeonnement. Travailler la terre 3 semaines après le traitement.

Dans le chaume après la récolte, appliquer ce mélange en cuve sur les chardons en pleine croissance au moins 2 semaines avant un gel meurtrier.

REMARQUE : Cultiver seulement les céréales, le canola (y compris le colza), le soya, le maïs de grande culture, le maïs sucré ou les haricots blancs après l'application de ce mélange en cuve.

Si l'application est faite après le 1<sup>er</sup> septembre ou si les niveaux d'humidité du sol sont extrêmement bas après l'application, la culture risque de subir des dommages au printemps suivant le traitement application.

## **COMANDRE LIVIDE**

### **Suppression du comandre livide au stage végétatif dans une jachère d'été**

Pour s'assurer de la période exacte d'application, suivre les étapes suivantes :

1. Procéder à un travail du sol jachéré comme d'habitude et faire le dernier travail du sol entre le 10 juillet et le 21 juillet.
2. Laisser le comandre livide repousser pendant au moins 4 à 5 semaines jusqu'à ce qu'il mesure au moins 15 cm de hauteur et qu'il soit au stade végétatif vert touffu.

REMARQUE : Le comandre livide peut être traité après une faible gelée pourvu que les feuilles soient encore vertes et en pleine croissance au moment du traitement. Ne pas appliquer après la première forte gelée.

## **PISSENLIT**

Pour obtenir de meilleurs résultats, traiter jusqu'à la floraison, y compris celle-ci. Utiliser des mesures de suppression de suivi pour gérer les nouvelles pousses de pissenlit issues de graines pour maintenir la suppression tout au long de la saison.

### **SUPPRESSION DE LA LUZERNE AVEC UN MÉLANGE EN CUVE AU 2,4-D**

L'ajout du 2,4-D peut améliorer la suppression de la luzerne dans des cas où il peut être plus difficile d'obtenir une suppression, tel que dans des systèmes de travail réduit du sol où les populations sont importantes et dans des traitements au printemps.

Pour supprimer à l'automne les plants de luzerne établis, appliquer 2,5 à 5,0 L/ha de ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ et 1,2 à 2,4 L/ha de n'importe quel 500 g/L 2,4-D amine ou formulation d'ester à faible volatilité dans 100 à 200 L/L d'eau. (Modifier les doses de produits en conséquence pour les autres formulations de 2,4-D.)

Pour les traitements au printemps, n'utiliser que la dose inférieure de 2,4-D (p. ex., 1,2 L/ha) et 2,5 à 5,0 L/ha de ALLIGARE GLYPHOSATE 4+. Seules les céréales sans semis de légumineuses peuvent être semées après un traitement au printemps de ce mélange en cuve, et il faut respecter un intervalle de 14 jours entre le traitement et le semis.

Utiliser les doses supérieures de ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ lorsque les graminées vivaces prédominent.

## **TOUTES LES MAUVAISES HERBES VIVACES**

Stades des mauvaises herbes : Les mauvaises herbes doivent être au stade exact pour une suppression efficace. Se reporter à *Suppression des mauvaises herbes vivaces avec ALLIGARE GLYPHOSATE 4+*.

Type de buse : Pour obtenir de meilleurs résultats au moyen d'un pulvérisateur à rampe horizontale traditionnel, appliquer ce produit dans 50 à 300 L/ha d'eau propre à l'aide de buses à jet plat et une pression maximale de 275 kPa.

Dormance des rhizomes : La suppression risque d'être moins efficace si les rhizomes sont dormants. La dormance peut se produire si la fertilité du sol est faible et/ou si la terre n'a pas été travaillée depuis plusieurs années.

Effets sur la tonte : Une tonte avant l'application réduit l'efficacité sauf si on laisse les mauvaises herbes repousser jusqu'au stade approprié avant l'application.

Effets du travail du sol : Un travail du sol à l'automne ou au printemps avant les traitements au printemps et un travail du sol entre la récolte et les traitements à l'automne diminuent l'efficacité du produit sur les mauvaises herbes vivaces. Un travail du sol de suivi après le traitement doit être retardé 5 à 7 jours pour obtenir les meilleurs résultats. Voir les tableaux *Suppression des mauvaises herbes* pour les intervalles spécifiques de travail du sol relativement à chaque mauvaise herbe.

Effets de la pluie : Une forte pluie tout de suite après le traitement peut lessiver l'herbicide appliqué sur le feuillage; un nouveau traitement pourrait s'avérer nécessaire. Ne pas traiter si une pluie est prévue au moment de l'application.

Repousses issues de graines en germination : Ce produit ne supprime que les plants levés de terre. Des applications supplémentaires ou autres mesures de suppression des mauvaises herbes peuvent s'avérer nécessaires pour supprimer les mauvaises herbes issues de graines ou autres parties sous-terraines.

Effets du gel : Une forte gelée avant l'application peut rendre la suppression moins efficace. Ne pas appliquer le produit après la première forte gelée à l'automne.

## **TERRES CULTIVÉES**

TOUJOURS LIRE LES MISES EN GARDE, LES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET LES SECTIONS SUR LE MÉLANGE ET L'APPLICATION AVANT DE PROCÉDER À UNE APPLICATION PARTICULIÈRE DANS UNE SECTION DONNÉE.

NE PAS APPLIQUER PAR ÉPANDAGE AÉRIEN SAUF S'IL S'AGIT D'UNE APPLICATION AVANT LA RÉCOLTE.

RESPECTER LES DIRECTIVES LES PLUS RESTRICTIVES DES ÉTIQUETTES CONCERNANT L'APPLICATION DE CES MÉLANGES EN CUVE.

Le produit peut être appliqué comme pulvérisation généralisée ou localisée avant le semis sur toutes les cultures, après la récolte sur les cultures annuelles, avant la récolte sur le blé, l'orge, l'avoine, le canola (colza), le lin (y compris les variétés à faible teneur en acide linoléique), les lentilles, les pois, le soya, les haricots secs et les fourragers, et dans une jachère d'été. Il peut aussi être appliqué comme pulvérisation généralisée sur le maïs résistant au glyphosate, le soya ou le canola, c'est-à-dire, des variétés ayant le gène Roundup Ready. Le produit peut être appliqué comme pulvérisation dirigée dans les vergers, les vignes, les bleuets et les fraises, et à l'aide d'un appareil sélectif dans le soya et les haricots secs, les vergers, les vignes, les canneberges et les fraises (se reporter aux sections particulières ci-dessous pour d'autres informations). Pour des directives spécifiques sur la suppression des mauvaises herbes dans les contextes culturels suivants, toujours se reporter à *Suppression des mauvaises herbes annuelles* et *Suppression des mauvaises herbes vivaces*.

### **AVANT LE SEMIS – TOUTES LE CULTURES**

Ce produit peut être appliqué avant de semer toutes les cultures pour supprimer les mauvaises herbes levées de terre indiquées sur la présente étiquette. S'assurer que les mauvaises herbes sont au stade voulu au moment de l'application. Ce produit ne supprime pas les mauvaises herbes avant le semis, et les mauvaises herbes en germination peuvent poser un problème dans la culture. **APPLIQUER AVANT LE SEMIS OU LE REPIQUAGE.**

### **AVANT LE SEMIS – MÉLANGES EN CUVE\* – SOYA**

\*MÉLANGES EN CUVE – SE REPORTER AUX ÉTIQUETTES RESPECTIVES DES PRODUITS LORSQU'ON PRÉPARE UN MÉLANGE EN CUVE POUR CONNAÎTRE LES DOSES D'UTILISATION, LES MISES EN GARDE/AVERTISSEMENT, LES INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE, LES RECOMMANDATIONS SUR LES ASCENDANTS CULTURAUX ET AUTRES DÉTAILS.

### **ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ ET PURSUIT HERBICIDE**

ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ et l'herbicide Pursuit peuvent être appliqués avant ou après le semis, mais avant la levée de la culture. ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ supprime les mauvaises herbes levées de terre indiquées sur la présente étiquette lorsqu'il est appliqué selon le mode d'emploi (se reporter aux sections sur la suppression des mauvaises herbes annuelles et vivaces de l'étiquette de ALLIGARE GLYPHOSATE 4+). L'herbicide Pursuit supprime les mauvaises herbes issues de graines en germination.

SEUL LE SOYA, LES HARICOTS BLANCS, LES HARICOTS, LES POIS DE TRANSFORMATION, LE MAÏS DE GRANDE CULTURE, L'ORGE DE PRINTEMPS, LE BLÉ DE PRINTEMPS ET LE BLÉ D'HIVER PEUVENT ÊTRE SEMÉS LA SAISON SUIVANT UN TRAITEMENT AVEC PURSUIT. LE BLÉ D'HIVER PEUT ÊTRE SEMÉ LA MÊME ANNÉE QU'UNE APPLICATION DE PURSUIT SUR LE SOYA, MAIS PAS DANS LES 100 JOURS SUIVANT L'APPLICATION.

**NE PAS APPLIQUER APRÈS LA LEVÉE DE LA CULTURE.**

**ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ ET MÉTRIBUZINE (SENCOR 75 DF HERBICIDE, SENCOR 500 HERBICIDE EN PÂTE FLUIDE, SENCOR 480F HERBICIDE EN PÂTE**

## **FLUIDE, SENCOR HERBICIDE EN PÂTE FLUIDE POUR LE SOYA OU LEXONE DF HERBICIDE)**

Pour un brûlage et une suppression résiduelle de certaines mauvaises herbes annuelles mesurant plus de 4 cm de hauteur dans le soya, appliquer ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ dans un mélange en cuve avec l'herbicide Sencor 75 DF, l'herbicide en pâte fluide Sencor 500, l'herbicide en pâte fluide Sencor 480F, l'herbicide en pâte fluide Sencor 480 pour le soya ou l'herbicide Lexone DF comme présemis surface ou traitement en prélevée avant la levée de la culture.

## **ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ ET DUAL MAGNUM HERBICIDE OU DUAL II MAGNUM HERBICIDE**

Pour un brûlage et une suppression résiduelle de certaines mauvaises herbes annuelles dans le soya, appliquer ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ en mélange en cuve avec l'herbicide Dual Magnum ou l'herbicide Dual II Magnum à raison de 1,15 à 1,75 L/ha comme présemis surface (jusqu'à 30 jours avant le semis) ou traitement de prélevée avant la levée de la culture.

Les mauvaises herbes vivaces telles que le chiendent risquent de ne pas être supprimées lorsqu'on utilise les doses inférieures de ALLIGARE GLYPHOSATE 4+. Utiliser les doses supérieures de ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ lorsque des mauvaises herbes vivaces sont présentes.

## **ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ ET DUAL MAGNUM HERBICIDE OU DUAL II MAGNUM HERBICIDE ET MÉTRIBUZINE (SENCOR 75 DF HERBICIDE, SENCOR 500 HERBICIDE EN PÂTE FLUIDE, SENCOR 480F HERBICIDE EN PÂTE FLUIDE, SENCOR HERBICIDE EN PÂTE FLUIDE POUR LE SOYA OU LEXONE DF HERBICIDE)**

Pour un brûlage et une suppression résiduelle de certaines mauvaises herbes annuelles dans le soya, appliquer comme présemis surface (jusqu'à 30 jours avant le semis) ou application de prélevée avant la levée de la culture. Les mauvaises herbes vivaces telles que le chiendent risquent de ne pas être supprimées lorsqu'on utilise les doses inférieures de ALLIGARE GLYPHOSATE 4+.

## **ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ ET BROADSTRIKE DUAL MAGNUM HERBICIDE POUR LE SOYA**

L'herbicide Broadstrike Dual Magnum pour le soya peut être mélangé au réservoir à raison de 1,56 L/ha avec ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ à raison de 2,6 L/ha pour supprimer les mauvaises herbes annuelles existantes et certaines mauvaises herbes vivaces, y compris le chiendent. Ce mélange en cuve peut être appliqué comme présemis surface ou prélevée dans un travail réduit du sol ou de semis direct. Lorsqu'on prépare le mélange, ajouter l'herbicide Broadstrike Dual Magnum pour le soya en premier.

## **ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ ET FRONTIER HERBICIDE**

Pour un brûlage et une suppression résiduelle de certaines mauvaises herbes annuelles, appliquer ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ et l'herbicide Frontier en présemis surface ou prélevée.



## **ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ ET LINURON**

Pour un brûlage et une suppression résiduelle de certaines mauvaises herbes annuelles, appliquer ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ et Linuron après le semis, mais avant la levée de la culture.

## **ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ ET AXIOM DF HERBICIDE**

Présemis surface :

Pour un usage dans les systèmes de production de cultures de travail de conservation du sol, de travail réduit du sol ou de semis direct, lorsque les mauvaises herbes sont présentes au moment du traitement, appliquer l'herbicide Axiom DF mélangé en cuve avec ALLIGARE GLYPHOSATE 4+. Appliquer l'herbicide Axiom DF dans au moins 200 L/ha du volume total.

Prélevée :

ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ et l'herbicide Axiom DF peuvent être appliqués à la surface du sol comme pulvérisation généralisée après le semis, mais avant la levée des mauvaises herbes ou de la culture.

Pour les systèmes de travail de conservation du sol : Appliquer ce mélange en cuve dans au moins 200 L/ha du volume total.

## **AVANT LE SEMIS – MÉLANGES EN CUVE\* – MAÏS**

\*MÉLANGES EN CUVE – SE REPORTER AUX ÉTIQUETTES RESPECTIVES DES PRODUITS LORSQU'ON PRÉPARE UN MÉLANGE EN CUVE POUR CONNAÎTRE LES DOSES D'UTILISATION, MISES EN GARDE/AVERTISSEMENT, INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE, LES RECOMMANDATIONS SUR LES ASCENDANTS CULTURAUX ET AUTRES DÉTAILS.

## **ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ ET DUAL MAGNUM HERBICIDE OU DUAL II MAGNUM HERBICIDE**

Pour un brûlage et une suppression résiduelle de certaines mauvaises herbes annuelles dans le maïs, appliquer ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ dans un mélange en cuve avec Dual Magnum ou Dual II Magnum à raison de 1,25 à 1,75 L/ha comme présemis surface (jusqu'à 30 jours avant le semis) ou application de prélevée avant la levée de la culture.

REMARQUE : L'utilisation sur le maïs se limite à L'EST DU CANADA SEULEMENT.

Les mauvaises herbes vivaces telles que le chiendent risquent de ne pas être supprimées lorsqu'on utilise les doses inférieures de ALLIGARE GLYPHOSATE 4+. Utiliser les doses supérieures de ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ lorsque des mauvaises herbes vivaces sont présentes.

## **ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ ET DUAL MAGNUM HERBICIDE ET DUAL II MAGNUM HERBICIDE AVEC AATREX LIQUID 480 HERBICIDE**

Pour un brûlage et une suppression résiduelle de certaines mauvaises herbes annuelles dans le maïs, appliquer ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ dans un mélange en cuve avec Dual Magnum ou Dual II Magnum à raison de 1,25 à 1,75 L/ha avec l'herbicide Aatrex Liquid 480 à raison de

2,1 à 3,1 L/ha comme présemis surface (jusqu'à 30 jours avant le semis) ou application de prélevée avant la levée de la culture.

REMARQUE : L'utilisation sur le maïs se limite à L'EST DU CANADA SEULEMENT.

Les mauvaises herbes vivaces telles que le chiendent risquent de ne pas être supprimées lorsqu'on utilise les doses inférieures de ALLIGARE GLYPHOSATE 4+. Utiliser les doses supérieures de ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ lorsque des mauvaises herbes vivaces sont présentes.

#### **ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ ET PRIMEXTRA II MAGNUM HERBICIDE**

Pour un brûlage et une suppression résiduelle de certaines mauvaises herbes annuelles dans le maïs, appliquer ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ et Primextra II Magnum en présemis surface ou traitement prélevée avant la levée de la culture. Ce mélange en cuve nécessite l'utilisation d'un surfactant, c'est-à-dire Agral 90 ou Ag-Surf. Voir les instructions pour le mélange pour d'autres informations.

Les mauvaises herbes vivaces telles que le chiendent risquent de ne pas être supprimées lorsqu'on utilise les doses inférieures de ALLIGARE GLYPHOSATE 4+. Utiliser les doses supérieures de ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ lorsque des mauvaises herbes vivaces sont présentes.

#### **ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ ET FIELDSTAR WDG HERBICIDE**

Pour un brûlage et une suppression résiduelle de certaines mauvaises herbes annuelles appliquer ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ et l'herbicide Fieldstar WDG en présemis surface ou application de prélevée avant la levée de la culture.

#### **ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ ET FRONTIER HERBICIDE**

Pour un brûlage et une suppression résiduelle de certaines mauvaises herbes annuelles appliquer ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ et l'herbicide Frontier en présemis surface ou application de prélevée avant la levée de la culture.

#### **ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ ET PROWL 400 EC HERBICIDE**

Pour un brûlage et une suppression résiduelle de certaines mauvaises herbes annuelles appliquer ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ et l'herbicide Prowl 400 EC après le semis mais avant la levée de la culture.

#### **ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ ET LINURON HERBICIDE**

Pour un brûlage et une suppression résiduelle de certaines mauvaises herbes annuelles appliquer ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ et l'herbicide Linuron après le semis mais avant la levée de la culture.

#### **ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ ET CONVERGE PRO HERBICIDE OU CONVERGE 75 WGD HERBICIDE**

Présemis surface :

L'herbicide Converge 75 WGD peut être appliqué à la surface du sol jusqu'à 14 jours avant le semis. L'herbicide Converge 75 WGD doit être mélangé en cuve avec de l'atrazine lorsqu'il est appliqué comme traitement de présemis surface. Lorsque les mauvaises herbes sont en pleine croissance au moment du traitement, ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ peut être ajouté à l'herbicide Converge Pro ou l'herbicide Converge 75 WGD + atrazine pour une suppression par brûlage de ces mauvaises herbes. Ne pas not incorporer.

Prélevée :

L'herbicide Converge Pro ou l'herbicide Converge 75 WGD peut également être appliqué après le semis jusqu'à tout juste avant la levée de la culture. Atrazine et/ou ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ peuvent être mélangés en cuve avec des traitements en prélevée d'herbicide Converge Pro ou d'herbicide Converge 75 WGD.

Appliquer l'herbicide Converge Pro à raison de 165 à 220 mL/ha, ou l'herbicide Converge 75 WGD à raison de 105 à 140 g/ha, mélangé en cuve avec ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ à raison de 2,5 L/ha pour une suppression par brûlage des mauvaises herbes levées de terre dans tous les systèmes de gestion du travail du sol et une suppression améliorée de pissenlit établi dans les systèmes de semis direct. On peut utiliser un mélange en cuve d'herbicide Converge Pro ou d'herbicide Converge 75 WGD + atrazine + ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ pour donner une suppression résiduelle des mauvaises herbes énumérées à la section *Converge Pro Herbicide* ou *Converge 75 WGD herbicide + atrazine*.

## **ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ ET AXIOM DF HERBICIDE**

Présemis surface :

Pour usage dans les systèmes de production de cultures de travail de conservation du sol, de travail réduit du sol ou de semis direct, lorsque les mauvaises herbes sont présentes au moment du traitement, appliquer l'herbicide Axiom DF mélangé en cuve avec ALLIGARE GLYPHOSATE 4+. Appliquer l'herbicide Axiom DF dans au moins 200 L/ha du volume total.

Prélevée :

ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ et l'herbicide Axiom DF peut être appliqué à la surface du sol comme pulvérisation généralisée après le semis, mais avant la levée des mauvaises herbes ou de la culture.

Pour les systèmes de travail de conservation du sol :

Appliquer ce mélange en cuve dans au moins 200 L/ha du volume total.

Sencor et Axiom sont des marques déposées de Bayer.

Lexone est une marque déposée d'E.I. DuPont Canada Company.

Dual, Magnum et Primextra sont des marques déposées de Syngenta group company.

Broadstrike et Fieldstar sont des marques de commerce de Dow Agrosiences LLC.

Frontier est une marque déposée de BASF Corporation.

## **TRAITEMENT DU CHAUME APRÈS LA RÉCOLTE**

Appliquer le produit au chaume à l'automne, après la récolte, pour supprimer les mauvaises herbes vivaces comme le chiendent et le chardon des champs. Attendre que la repousse du

chiendent et du chardon des champs mesure entre 20 et 25 cm de hauteur. La paille doit être enlevée ou étendue uniformément afin de ne pas entraver le regain ni l'uniformité de la pulvérisation. Une forte gelée avant le traitement peut diminuer l'efficacité de la suppression.

### **SUPPRESSION AVANT LA RÉCOLTE DU CHIENDENT, DU CHARDON DES CHAMPS ET DE L'ASCLÉPIADE COMMUNE**

### **SUPPRESSION DURANT TOUTE LA SAISON DU LAITERON DES CHAMPS ET GESTION DE LA RÉCOLTE**

Pour supprimer le chiendent, le chardon des champs et l'asclépiade commune, et pour supprimer le laiteron des champs durant toute la saison, ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ peut être appliqué avant la récolte du blé, de l'orge (y compris l'orge de brasserie), du canola (le colza, y compris les variétés résistant au glyphosate), du lin (y compris les variétés à faible teneur en acide linoléique), des lentilles, des pois, des haricots secs et du soya. NE PAS traiter les cultures cultivées pour la production de semences.

Ce traitement peut aussi aider à la gestion de la récolte grâce à l'assèchement des cultures et des mauvaises herbes, par exemple, lorsqu'une poussée tardive des mauvaises herbes annuelles, une continuation de la croissance active des plantes ou un travail tardif du sol peut nuire à la récolte.

### **UN TEMPS EXTRÊMEMENT FRAIS, HUMIDE ET/OU NUAGEUX ENTRE LE MOMENT DU TRAITEMENT ET DE LA RÉCOLTE PRÉVUE PEUT RALENTIR L'ACTION DU PRODUIT, ET AINSI RETARDER L'ASSÈCHEMENT DES CULTURES ET LA DATE DE LA RÉCOLTE.**

ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ doit être appliqué avant la récolte à raison de 2,5 L/ha dans 50 à 100 L/ha d'eau propre, par traitement terrestre seulement.

Moment propice pour l'application : N'appliquer que lorsque la teneur en humidité de la culture ne dépasse pas 30 %. En général, ce stade se produit 7 à 14 jours avant la récolte. Se référer au tableau *Directives sur le moment propice pour le traitement avant la récolte* pour connaître les indicateurs visibles de ce stade dans chaque culture. Pour une meilleure suppression des mauvaises herbes, le chiendent doit être en pleine croissance et compter au moins 4 à 5 feuilles vertes. Le chardon des champs et le laiteron des champs doivent être en pleine croissance et avoir atteint ou dépassé le bourgeonnement pour donner de meilleurs résultats. L'asclépiade commune doit être en pleine croissance et entre le stade du bouton et la pleine floraison pour donner de meilleurs résultats. Les applications aux fins de suppression des mauvaises herbes (et non pour la gestion de la récolte) doivent être effectuées au stade approprié de croissance de la culture et des mauvaises herbes.

N'appliquer le produit que pendant la période de 7 à 14 jours avant la récolte afin d'assurer une meilleure suppression des mauvaises herbes et maximiser les avantages de la gestion de la récolte. Une application hâtive peut réduire le rendement et/ou la qualité de la récolte, et laisser une quantité excessive de résidus de glyphosate dans la culture.

Mises en garde concernant l'utilisation : Éviter la pulvérisation ou la dérive au-dessus d'importants habitats de la faune, tels que les cours d'eau, les zones humides (p. ex., les marécages), les plantations brise-vent, les boisés et les autres tapis végétaux au pourtour des champs fréquentés par la faune. Laisser une zone tampon de 15 m entre le dernier andain de pulvérisation et les limites de ces habitats.

Ne pas exposer ni contaminer les étendues d'eau ou la végétation non visée par l'application directe, la dérive de pulvérisation, ou lors du nettoyage et du rinçage de l'équipement de pulvérisation.

**NE PAS APPLIQUER PAR ÉPANDAGE AÉRIEN.**

**DIRECTIVES SUR LE MOMENT PROPICE POUR LE TRAITEMENT AVANT LA RÉCOLTE**

<b>Culture(s)</b>	<b>Pourcentage d'humidité du grain</b>	<b>Symptômes visibles</b>
BLÉ/ORGE/AVOINE	Inférieur à 30	Stade pâteux dur; l'empreinte d'un ongle marque la semence
CANOLA	Inférieur à 30	Les gousses sont vertes à jaunes; la plupart des semences sont de jaunes à brunes
LIN (y compris les variétés à faible teneur en acide linoléique)	Inférieur à 30	La majorité des capsules (75 % à 80 %) sont brunes
POIS	Inférieur à 30	La majorité des gousses (75 % à 80 %) sont brunes
LENTILLES	Inférieur à 30	Les gousses inférieures (les 15 % du bas) sont brunes et font un bruit sec
HARICOTS SECS	Inférieur à 30	Tiges vertes à brunes; gousses matures (jaunes à brunes); défeuillaison entre 80 % et 90 % (feuilles d'origine)
FÈVES DE SOYA	Inférieur à 30	Tiges vertes à brunes; les tissus cellulaires des gousses paraissent secs et bruns; défeuillaison entre 80 % et 90 %

**À USAGE RESTREINT  
APPLICATION AÉRIENNE AVANT LA RÉCOLTE**

**À UTILISER SEULEMENT DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES  
(y compris la RÉGION DE LA RIVIÈRE LA PAIX EN C.-B.)**

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

**NATURE DE LA RESTRICTION :** Ce produit doit être utilisé seulement de la façon autorisée. Il doit être appliqué seulement par un applicateur ou par un service d'épandage aérien autorisé par l'organisme provincial compétent de réglementation et utilisant le matériel approprié. Pour être admissible à l'autorisation provinciale, cet applicateur ou service d'application doit satisfaire aux conditions suivantes établies par l'organisme provincial de réglementation :

1. L'avion utilisé pour appliquer ce produit doit avoir été configuré et calibré par un centre d'étalonnage reconnu, selon les normes établies, durant les 20 mois précédant l'application. Le système de pulvérisation ne doit avoir subi aucune modification importante (changement de buse, de rampe ou de configuration) depuis le calibrage et doit satisfaire aux normes cruciales de gestion de la dérive, par exemple une longueur de rampe n'excédant pas 65 % de l'envergure de l'aile; le genre, la taille et l'orientation des buses doivent minimiser la dérive, en produisant des gouttelettes dont le diamètre volumétrique moyen est gros (400 à 600 microns) ou très gros (600 à 1 000 microns).
2. L'avion utilisé pour appliquer ce produit doit être assuré contre la dérive pour un montant minimum de 25 000 \$, en plus de satisfaire à toute exigence provinciale en matière d'assurance tous risques.
3. Les applicateurs de ce produit doivent avoir réussi le cours de formation en épandage aérien de ALLIGARE GLYPHOSATE 4+, que dispense Monsanto Canada Inc.
4. Pour ce produit, les services d'épandage aérien doivent compter parmi leur personnel au moins un pilote applicateur ayant accumulé au moins 250 heures de vol en épandage aérien, dont au moins 100 au cours des 24 derniers mois. Tout pilote ne répondant pas à cette norme minimale doit travailler sous la supervision directe quotidienne d'un pilote qualifié.

**MODE D'EMPLOI**

L'application de l'herbicide liquide ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ peut se faire au moyen d'un matériel d'épandage aérien pour supprimer le chiendent, le chardon des champs, l'asclépiade commune, la linaira vulgaire et le pissenlit, et pour supprimer le laitron des champs tout au long de la saison. L'application de l'herbicide liquide ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ peut se faire avant la récolte du blé, de l'orge (y compris l'orge de brasserie), de l'avoine, du canola (colza), du lin (y compris les variétés à faible teneur en acide linoléique), des lentilles, des pois, des haricots communs secs et du soya. **NE PAS traiter les cultures destinées à la production des semences.**

Ce traitement peut aussi aider à la gestion de la récolte grâce à l'assèchement des cultures et des mauvaises herbes, par exemple lorsqu'une poussée tardive des mauvaises herbes, une continuation de la croissance active des plantes cultivées ou un travail tardif du sol peuvent nuire aux opérations de récolte.

UN TEMPS EXTRÊMEMENT FRAIS, NUAGEUX ET/OU MOUILLÉ ENTRE LA DATE D'APPLICATION ET CELLE DE LA RÉCOLTE PRÉVUE, PEUT RALENTIR L'ACTIVITÉ DU PRODUIT. DE CE FAIT, L'ASSÈCHEMENT DES CULTURES ET LA DATE DE LA RÉCOLTE PEUVENT ÊTRE RETARDÉS.

L'herbicide liquide ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ doit être appliqué à raison de 2,5 litres/ha mélangé avec 20 à 50 L/ha d'eau propre au moyen d'un matériel d'épandage aérien. Ne traiter que lorsque la teneur en eau de la récolte est inférieure à 30 %. Habituellement, ce stade se produit de 7 à 14 jours avant la récolte. Consulter le tableau *Directives pour la période d'application avant la récolte* afin de savoir comment reconnaître ce stade pour chaque culture. Pour obtenir une meilleure suppression, le chiendent doit être en pleine croissance et compter au moins 4 ou 5 feuilles vertes. Pour obtenir une suppression plus efficace, le chardon des champs et le laiteron des champs doivent être en pleine croissance et avoir atteint ou dépassé le stade du bouton et la pleine floraison. Pour obtenir les meilleurs résultats, l'asclépiade commune doit être entre le stade du bouton et de la pleine floraison et être en pleine croissance. Les applications aux fins de suppression des mauvaises herbes (pas pour la gestion des récoltes) doivent se faire au stade approprié de croissance de la culture et des mauvaises herbes. N'appliquer le produit que dans la période de 7 à 14 jours précédant la récolte afin d'assurer une meilleure suppression des mauvaises herbes et maximiser ainsi les avantages de la gestion de la récolte. Une application plus hâtive risque de réduire le rendement et/ou la qualité de la récolte et laisser une quantité excessive de résidus de glyphosate dans la culture.

### **ARBRES FRUITIERS, VIGNES ET PETITS FRUITS**

ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ permet de supprimer les mauvaises herbes annuelles et vivaces dans les vignes ou vergers établis, les bleuets, les canneberges, les fraises et les betteraves à sucre, ou pour préparer le terrain avant de transplanter les arbres ou les vignes.

Voir le tableau à la rubrique *Suppression des mauvaises herbes dans les arbres fruitiers, les vignes et les petits fruits* pour de l'information sur les doses et le moment propice au traitement.

Ce produit n'exerce pas une suppression résiduelle ou une suppression avant la levée des mauvaises herbes. De nouvelles applications peuvent s'avérer nécessaires pour supprimer les mauvaises herbes qui lèvent à partir de la partie souterraine des plantes traitées ou de graines. Pour une suppression subséquente des mauvaises herbes, suivre un programme d'utilisation d'herbicides à effet résiduel ou faire des applications répétées de ALLIGARE GLYPHOSATE 4+.

NE PAS APPLIQUER PLUS DE 35 L/ha DE ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ PAR ANNÉE.

PRENDRE GRAND SOIN D'EMPÊCHER LA SOLUTION HERBICIDE D'ENTRER EN

CONTACT, NOTAMMENT PAR LA DÉRIVE OU LE BROUILLARD DE PULVÉRISATION, AVEC LE FEUILLAGE, L'ÉCORCE VERTE DES TRONCS, LES BRANCHES, LES DRAGEONS, LES FRUITS, LES TIGES DES PLANTS DE BLEUETS OU TOUTE AUTRE PARTIE DES ARBRES OU DES VIGNES. LE CONTACT DE CE PRODUIT AVEC TOUTE PARTIE AUTRE QUE L'ÉCORCE BRUNE ARRIVÉE À MATURITÉ PEUT ENTRAÎNER DES DOMMAGES GRAVES À LA CULTURE.

Laisser repousser les mauvaises herbes annuelles et vivaces tondues, broutées ou coupées jusqu'au stade de croissance recommandé pour le traitement.

Les applications peuvent être effectuées au moyen d'un pulvérisateur à rampe, d'un pulvérisateur muni d'un écran de protection, d'un pistolet ou d'un appareil à grand volume pour vergers ou bien d'un humecteur à balais, à mèche ou à rouleaux (vergers, haricots secs, canneberges et fraises seulement).

### **PLANTATIONS D'ARBRES**

(brise-vent, matériel de pépinière, espèces ligneuses ornementales)

ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ permet de supprimer les mauvaises herbes annuelles et vivaces indiquées sur la présente étiquette. On peut l'utiliser pour préparer le terrain avant la mise en terre, ou comme pulvérisation dirigée dans les plantations établies des espèces suivantes :

<b>FEUILLUS</b>	<b>CONIFÈRES</b>
Frêne – <i>Fraxinus</i> spp. Caragan arborescent – <i>Caragana</i> spp. Cerisier – <i>Prunus</i> spp. Orme – <i>Ulmus</i> spp. Lilas – <i>Syringa</i> spp. Érable – <i>Acer</i> spp. Sorbier d'Amérique – <i>Sorbus</i> spp. Peuplier – <i>Populus</i> spp. Olivier russe – <i>Elaeagnus</i> spp. Saule – <i>Salix</i> spp.	Sapin – <i>Abies</i> spp. Genévrier – <i>Juniperus</i> spp. Pin – <i>Pinus</i> spp. Épinette – <i>Picea</i> spp. If – <i>Taxus</i> spp.

LA PULVÉRISATION NE DOIT ENTRER EN CONTACT QU'AVEC L'ÉCORCE BRUNE AYANT ATTEINT LA MATURITÉ. Éviter tout contact avec les plantes, le feuillage et les drageons non visés des plantations établies.

REMARQUE : L'usage de ce produit est déconseillé pour la pulvérisation généralisée au-dessus de la cime des arbres dans les pépinières forestières ou dans les plantations d'arbres de Noël. Sur ces sites, utiliser des pulvérisations par jet dirigé seulement. NE PAS traiter les plantations d'arbres de Noël durant l'année de la récolte.

### **USAGES SUR LES TERRES NON CULTIVÉES ET DANS LES ZONES**



## INDUSTRIELLES

Lorsqu'il est appliqué de la façon recommandée et dans les conditions décrites, ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ supprime les mauvaises herbes sur les terres non cultivées et dans les zones industrielles tel qu'indiqué au tableau *Suppression des mauvaises herbes* sous *Usages sur les terres non cultivées et dans les zones industrielles*.

## GAZONS

ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ peut être appliqué pour supprimer la végétation existante avant l'établissement ou la rénovation du gazon. **NE PAS DÉRANGER LE SOL NI LES ORGANES SOUTERRAINS DES VÉGÉTAUX AVANT LE TRAITEMENT.**

Lorsque la végétation existante pousse dans un champ ou dans un terrain sans tonte ni fauche, appliquer ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ sur les mauvaises herbes en pleine croissance au stade de croissance indiqué dans les tableaux *Suppression des mauvaises herbes annuelles* et *Suppression des mauvaises herbes vivaces*. Lorsque la végétation existante pousse dans un gazon soumis à la tonte, appliquer ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ après avoir sauté au moins une tonte régulière afin d'avoir une croissance suffisante pour bien retenir la pulvérisation et l'acheminer jusqu'aux organes souterrains.

Les pratiques de travail du sol ou de rénovation, comme la tonte verticale, l'enlèvement de carottes ou le tranchage, doivent être retardées de 7 jours suivant l'application pour que le produit puisse bien s'acheminer jusqu'aux organes souterrains des plantes. Retarder l'établissement du gazon afin de déterminer s'il y a des repousses en provenance d'organes souterrains qui ont échappé au traitement. Si de nouveaux traitements s'imposent, on doit attendre qu'il y ait suffisamment de repousse des mauvaises herbes avant de faire un traitement.

**ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA VÉGÉTATION UTILE AUTOUR DE LA ZONE DE RÉNOVATION OU D'ÉTABLISSEMENT.**

## APPLICATIONS PAR INJECTION

Voir la section *Végétation supprimée* pour les espèces supprimées.

Les arbres peuvent être supprimés si ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ est injecté directement dans le tronc au moyen d'un équipement convenable qui favorise la pénétration dans les tissus vivants.

ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ doit être utilisé à raison de 1 mL (produit non dilué) par 10 cm de diamètre de tronc à hauteur de poitrine. Espacer les injections uniformément autour de l'arbre et sous les grosses branches. Le traitement peut être effectué en périodes de pleine croissance et lorsque les feuilles sont entièrement déployées.

La suppression d'arbres dépassant 20 cm peut ne pas être acceptable. La suppression totale peut prendre de 1 à 2 ans à se manifester. Ce traitement ne réprime que l'érable grandifolié; un traitement tard à l'automne donne une répression optimale de l'érable grandifolié.

## **APPLICATIONS AUX SOUCHES**

Voir la section *Végétation supprimée* pour les espèces supprimées.

L'application de ce produit à la souche d'un arbre fraîchement coupé permet de supprimer les repousses des espèces ligneuses. L'application doit être effectuée au moyen d'un appareil à faible pression (p. ex., une bouteille compressible).

Appliquer ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ immédiatement sur la surface de la souche d'un arbre fraîchement coupé (c.-à-d. dans les 5 minutes), à raison de 0,5 mL de ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ pour chaque 5 cm de diamètre de tronc à hauteur de poitrine. Ne traiter que le cambium (couche extérieure) de la surface de coupe. Ne pas traiter la zone centrale, les racines exposées ou l'écorce.

Ce traitement peut être effectué à n'importe quel moment de l'année, sauf durant les périodes de forte poussée de la sève ou lorsque les températures sous le point de congélation empêchent l'application de ALLIGARE GLYPHOSATE 4+. On peut ajouter un colorant hydrosoluble à la solution permettant d'indiquer quelles surfaces ont été traitées. La suppression totale peut prendre 1 à 2 ans à se manifester.

## **BROUSSAILLES LIGNEUSES ET ARBRES (APPLICATIONS FOLIAIRES)**

La pulvérisation doit couvrir uniformément et parfaitement les plantes. Ne pas pulvériser jusqu'au ruissellement.

Empêcher la dérive de pulvérisation d'entrer en contact avec la végétation utile car elle peut être détruite ou subir des dommages graves. Pour les broussailles ligneuses et les arbres, les effets des applications effectuées tôt durant la saison peuvent prendre 30 à 45 jours à se manifester sur les espèces visées. On peut faire des applications tard dans la saison sur les espèces qui ont pris leur couleur automnale pourvu qu'il n'y ait pas eu de défeuillaison importante. Les effets de la suppression seront apparents le printemps suivant.

## **PRENDRE BIEN SOIN D'ÉVITER TOUT CONTACT DE LA PULVÉRISATION AVEC LE FEUILLAGE DES GAZONS, DES ARBRES ET DES ARBUSTES UTILES OU AUTRE VÉGÉTATION UTILE CAR ILS RISQUENT DE SUBIR DES DOMMAGES IMPORTANTS OU D'ÊTRE DÉTRUITS.**

Pour les broussailles ligneuses et les arbres, appliquer ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ à raison de 3 à 6 L/ha. Utiliser un appareil terrestre avec ou sans rampe ou appliquer une solution entre 1 % et 2 % au moyen d'un appareil manuel à grand volume. Utiliser la dose de 6 L/ha contre les espèces d'érable, d'aulne et de saule\*, ainsi que les espèces de mauvaises herbes vivaces difficiles à supprimer. (\*répression seulement)

## **ZONES INDUSTRIELLES, EMPRISES, ESPACES RÉCRÉATIFS ET PUBLICS**

ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ peut être utilisé pour supprimer les mauvaises herbes annuelles et vivaces, ainsi que les arbres et les espèces ligneuses indiqués sur la présente étiquette, dans les zones industrielles et les emprises telles que : chemins de fer, pipelines, stations de pompage,

abords routiers près des forêts, autoroutes, terrains d'emmagasiner de produits pétroliers, emprises de lignes téléphoniques et électriques, etc. et dans les zones récréatives et publiques telles que : parcs, terrains de golf, cours d'école, aéroports et autres terrains publics.

REMARQUE : Pour toute application dans les zones industrielles, récréatives ou publiques et les emprises, de nouveaux traitements peuvent s'avérer nécessaires pour supprimer le regain ou la végétation nouvelle.

**PRENDRE BIEN SOIN D'ÉVITER TOUT CONTACT DE LA PULVÉRISATION AVEC LE FEUILLAGE DES GAZONS, DES ARBRES ET DES ARBUSTES UTILES OU AUTRE VÉGÉTATION UTILE CAR ILS RISQUENT DE SUBIR DES DOMMAGES IMPORTANTS OU D'ÊTRE DÉTRUITS.**

**Traitement terrestre** pour tous les usages sur les terres non cultivées : Pour les broussailles ligneuses et les arbres, appliquer ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ à raison de 3 à 6 L/ha au moyen d'un pulvérisateur terrestre à rampe, sans rampe ou pneumatique, ou appliquer une solution entre 1 et 2 % au moyen d'un appareil manuel à grand volume. Utiliser la dose supérieure pour les espèces d'érable, d'aulne et de saule\*, et pour les mauvaises herbes vivaces difficiles à supprimer. (\*répression seulement)

Appliquer tel qu'indiqué sur le feuillage de la végétation en pleine croissance. La pulvérisation doit couvrir uniformément et parfaitement les plantes. Ne pas pulvériser jusqu'au ruissellement. Empêcher la dérive de pulvérisation d'entrer en contact avec la végétation utile car elle pourrait subir des dommages importants ou être détruite.

Attendre que les repousses des mauvaises herbes fauchées ou sarclées aient atteint le stade recommandé avant d'effectuer le traitement.

Un nouveau traitement peut s'avérer nécessaire pour supprimer le regain ou la végétation nouvelle.

**NE PAS APPLIQUER DANS DES CONDITIONS VENTEUSES OU QUI FAVORISENT LA DÉRIVE.**

**Épandage aérien** pour les emprises industrielles SEULEMENT :

Se reporter aux lignes directrices générales pour l'épandage aérien ainsi que les directives particulières pour l'application et les zones tampons dans la présente section.

Pour les applications sur les emprises, les zones tampons pour la protection d'habitats terrestres sensibles ne sont pas requises; cependant, il faut utiliser les meilleures stratégies d'application disponibles pour réduire la dérive hors de la zone de traitement, y compris les conditions météorologiques (p.ex., direction du vent, vitesse du vent peu élevée) et équipement de pulvérisation (p. ex., gouttelettes de grosse taille, réduction de la hauteur au-dessus du couvert). Toutefois, l'application doit respecter les zones tampons indiquées pour protéger les habitats aquatiques sensibles.

Pour les broussailles ligneuses et les arbres, appliquer entre 3 et 6 L/ha de ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ dans 30 à 100 L d'eau. Utiliser 6 L/ha pour les espèces d'érable, d'aulne et de saule\*, ainsi que pour les espèces de mauvaises herbes difficiles à supprimer. (\*répression seulement) à mesure que la végétation devient plus dense, augmenter le volume de pulvérisation à l'intérieur des limites recommandées afin d'assurer une couverture complète.

Appliquer uniquement lorsque le régime des vents est conforme à la réglementation locale et/ou provinciale. Ne pas appliquer lorsque d'autres conditions climatiques, y compris les vents moins forts, risquent d'entraîner une dérive importante.

### **SUPPRESSION DE LA SALICAIRE COMMUNE**

NE PAS TRAITER LES PLANTS DIRECTEMENT AU-DESSUS DE L'EAU. ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ n'est pas homologué pour l'application directe sur les étendues d'eau.

Traiter lorsque les plants sont en pleine croissance, au stade de floraison ou après. Pour les appareils de pulvérisation manuels, pulvériser afin de bien mouiller le feuillage. Pour les traitements au moyen d'un humecteur à brosse, se reporter à la section *Humecteurs à brosse, à mèche ou à rouleaux*.

Si possible, enlever la partie fleurie de la plante avant le traitement pour empêcher la formation de graines.

Pour les grandes superficies (> 1,6 ha) complètement dominées par la salicaire commune, procéder de la périphérie vers l'intérieur, sur une période de quelques années, de manière à permettre à la végétation compétitrice d'envahir graduellement la zone traitée.

Une stratégie de suppression à long terme doit inclure des mesures visant à supprimer à la fois les plants établis et les nouvelles pousses. Un suivi attentif des superficies traitées aidera à décider des étapes subséquentes de la gestion de ces sites. La détection rapide et le traitement des semis de deuxième et troisième génération sont importants pour empêcher la ré-infestation des sites par la salicaire commune. Les communautés de plantes indigènes pourront ainsi avoir une meilleure chance de se rétablir.

### **SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LES TERRES NON CULTIVÉES ET LES ZONES INDUSTRIELLES**

<b>Mauvaises herbes</b>	<b>Traitement terrestre</b>	<b>Remarques</b>
	<b>Pulvérisateur à rampe<sup>+</sup></b>	

	<b>Dose (L/ha)</b>	<b>Volume d'eau (L/ha)</b>	<b>Application au moyen d'un appareil manuel à volume élevé (% solution)</b>	
Graminées annuelles et dicotylédones	2,25 à 3,5	50 à 100	1	Mauvaises herbes en pleine croissance
Mauvaises herbes vivaces	2,5	50 à 300	1	Mauvaises herbes en pleine croissance. Ajouter 0,5 % vol/vol d'un surfactant recommandé lorsqu'on utilise plus de 150 mL d'eau. (Voir <i>Mélanges en cuve pour le travail réduit du sol et le semis direct.</i> )
Chiendent	4,75 à 7,0	50 à 300	2	
Chardon des champs (stade du bourgeonnement)	4,75 à 7,0	100 à 300	2	
Salicaire commune	6,0	300 à 600	1 à 2 (ou 33 % pour le traitement au moyen d'un humecteur à brosse)	Utiliser la dose supérieure pour les infestations importantes et pour une suppression à long terme.
Autres vivaces	7,0 à 12,0	100 à 300	2	Voir la section <i>Suppression de la salicaire commune</i> pour des directives sur le traitement.  De l'été jusqu'à l'automne; l'automne est le meilleur temps.
Broussailles et arbres  Bouleau, cerisier, peuplier, symphorine de l'ouest, saule	3,0 à 6,0	100 à 300	1 % à 2 %	De l'été jusqu'au début de l'automne.
Érable, framboisier, ronce élégante, aulne	6,0	100 à 300	2 %	De la fin de l'été jusqu'au début de l'automne; l'automne est le meilleur temps.
Mauvaises herbes annuelles et vivaces (gazon)	2,5 à 12,0	100 à 300	1 % à 2 %	Utiliser les doses supérieures pour les vivaces.
Végétation en abord	(a)			Se reporter à la rubrique

Mauvaises herbes	Traitement terrestre			Remarques
	Pulvérisateur à rampe <sup>+</sup>			
	Dose (L/ha)	Volume d'eau (L/ha)	Application au moyen d'un appareil manuel à volume élevé (% solution)	
des chemins (1 à 2 m de largeur le long de l'accotement)	0,75 à 1,0 + 1,25 à 2,5 L Vanquish Herbicide (b)	25 à 150		sur le mélange en cuve sur les étiquettes du produit pour les mauvaises herbes particulières supprimées. Se reporter au tableau sur la suppression des mauvaises herbes annuelles pour les doses à employer sur les mauvaises herbes particulières.  Pour les différentes formulations de 2,4-D, modifier la dose en conséquence. Ne pas appliquer sur l'eau stagnante.
	0,75 à 1,0 + 0,3 L Vanquish Herbicide + 1,2 L 2,4-D amine 500	50 à 150		
Suppression résiduelle  Mauvaises herbes annuelles et vivaces	2,5 à 12,0 + 4,0 à 9,0 L Simadex Simazine fluide	200 à 400		La portion de simazine dans ce mélange en cuve permet de supprimer la plupart des dicotylédones et graminées tout au long de la saison, et peut supprimer certaines mauvaises herbes annuelles après la levée. Ne pas appliquer sur les sols

Mauvaises herbes	Traitement terrestre			Remarques
	Pulvérisateur à rampe <sup>+</sup>			
	Dose (L/ha)	Volume d'eau (L/ha)	Application au moyen d'un appareil manuel à volume élevé (% solution)	
				grossiers, sableux ou graveleux.  Un traitement par année. Se conformer aux restrictions les plus rigoureuses de l'étiquette de chaque produit dans le mélange. Pour d'autres produits à la simazine homologués pour cet usage, utiliser des doses équivalentes à 2,0 à 4,5 kg/ha.

<sup>+</sup>On peut faire un épandage aérien pour supprimer les broussailles et les arbres dans les emprises industrielles seulement. Consulter la section sur l'épandage aérien.

### **SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LES ARBRES FRUITIERS, LES VIGNES ET LES PETITS FRUITS**

Culture	Dose L/ha	Délai d'attente avant la récolte (jours)	Fréquence max. par année	Mauvaises herbes supprimées	Remarques
Pommes, abricots, cerises (douces/aigres), pêches, poires, prunes	2,25 à 12,0 jet dirigé	30	3	Mauvaises herbes annuelles et vivaces	Appliquer en jet dirigé dont la pression ne dépasse pas 275 kPa.
Pommes, raisins	Mélange en cuve	-	1	Mauvaises herbes annuelles et	Suppression avant la levée durant toute la saison. Ne pas appliquer sur

Culture	Dose L/ha	Délai d'attente avant la récolte (jours)	Fréquence max. par année	Mauvaises herbes supprimées	Remarques
	2,25 à 12,0  +  Simazine  2,0 à 4,5 kg/ha			vivaces	<p>les sols grossiers, sableux ou graveleux.</p> <p>Se conformer aux restrictions les plus rigoureuses de l'étiquette de chaque produit dans le mélange.</p> <p>Ne pas appliquer sur les vergers établis depuis moins d'un an ou sur les vignes établis depuis moins de 3 ans. La dose de simazine équivaut à 2,25 à 5,0 kg/ha de Princep Nine T ou à 4,0 à 9,0 kg/ha de Simadex.</p>
Raisins	2,25 à 12,0  jet dirigé	14	3	Mauvaises herbes annuelles et vivaces	<p>Enlever tous les drageons de la zone de pulvérisation avant le traitement, sauf pour la variété de raisins Concord. Il faut enlever les drageons dans les 2 semaines avant l'application. Ne pas appliquer sur les vignes établies depuis moins de 3 ans.</p>



<b>Culture</b>	<b>Dose L/ha</b>	<b>Délai d'attente avant la récolte (jours)</b>	<b>Fréquence max. par année</b>	<b>Mauvaises herbes supprimées</b>	<b>Remarques</b>
Bleuets en corymbe (cultivés)	2,8 à 5,6 jet dirigé	30	1	Chiendent	Appliquer en jet dirigé dont la pression ne dépasse pas 275 kPa.
Bleuets nains	Solution de 1 % à 2 % (traitement localisé)	Appliquer seulement durant l'année de croissance végétative	1	Broussailles ligneuses	Appliquer en jet dirigé à la mi-été durant l'année de croissance végétative. Voir les directives sur le traitement localisé à la section <i>Usages sur les terres cultivées</i> .
Avelines, noisettes (plantations établies)	2,25 à 3,5 jet dirigé	14	-	Mauvaises herbes annuelles	Appliquer en jet dirigé à une pression ne dépassant pas 275 kPa.
Noyer, noyer cordiforme, châtaigner	2,25 à 12,0 jet dirigé	-	2	Mauvaises herbes annuelles et vivaces	Appliquer tard au printemps et à l'automne, après la récolte mais avant un gel meurtrier.  Appliquer dans 200 à 300 L d'eau en jet dirigé dont la pression ne dépasse pas 275 kPa. Appliquer aussi par humectation en solution à 2 %. Voir la section <i>Équipement d'épandage et directives pour le</i>

Culture	Dose L/ha	Délai d'attente avant la récolte (jours)	Fréquence max. par année	Mauvaises herbes supprimées	Remarques
					<i>mélange</i> pour les directives sur les applications au moyen d'un humecteur à brosse.
Canneberges	Solution à 20 %  (1 L de ALLIGARE GLYPHOSATE 4+  +  4 L d'eau)	30	1	Mauvaises herbes annuelles et vivaces	Appliquer au moyen d'un humecteur à mèche ou à brosse.  Voir la section <i>Équipement d'épandage et directives pour le mélange</i> pour les directives sur les traitements au moyen d'un humecteur à brosse.
Fraises	Solution de 1 % à 2 % (traitement localisé)  solution à 33 % (appareil à humectation)	30	1	Mauvaises herbes vivaces levées	Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont au stade de croissance susceptible. Voir la section <i>Usages sur les terres cultivées</i> pour les directives sur les traitements localisés. Voir la section <i>Équipement d'épandage et directives pour le mélange</i> pour les directives sur les traitements au moyen d'un humecteur.

Culture	Dose L/ha	Délai d'attente avant la récolte (jours)	Fréquence max. par année	Mauvaises herbes supprimées	Remarques
Betteraves à sucre	Solution à 1 % à 2 % (traitement localisé)	Il ne faut pas récolter la culture traitée	1	Cuscutes	Traiter lorsque les cuscutes sont en pleine croissance mais avant la floraison. Voir la rubrique <i>Usages sur les terres cultivées</i> pour les directives sur les traitements localisés.

## SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES ANNUELLES

Équipement	Mauvaises herbes supprimées	Stade de croissance	Dose L/ha	Volume d'eau L/ha	Remarques
Pulvérisateur avec ou sans rampe	Folle avoine, sétaire verte, orge spontané, blé spontané, moutarde des champs, renouée persicaire, tabouret des champs	Mauvaises herbes jusqu'à 8 cm de hauteur	0,75	50 à 100	<p>Pour la folle avoine, appliquer au stade de 1 à 3 feuilles.</p> <p>Pour les infestations importantes de folle avoine, utiliser 1 L/ha. Ajouter 350 mL d'un surfactant homologué pour un tel usage, p. ex., Agral 90, AgSurf ou Companion.</p>
Pulvérisateur avec ou sans rampe	<p>Toutes les graminées annuelles énumérées ci-dessus ainsi que l'orge queue-d'écureuil* (répression seulement)</p> <p>Toutes les dicotylédones annuelles énumérées ci-dessus ainsi que la sagesse-des-chirurgiens** et le kochia à balais**</p>	Mauvaises herbes entre 8 cm et 15 cm	1,0	50 à 100	<p>*Traiter avant le début de l'épiaison ou de la sénescence des feuilles inférieures.</p> <p>**Répression seulement. Se reporter aux doses supérieures dans le présent tableau. Ajouter 350 mL d'un surfactant homologué pour l'usage indiqué ci-dessus.</p>

Équipement	Mauvaises herbes supprimées	Stade de croissance	Dose L/ha	Volume d'eau L/ha	Remarques
Pulvérisateur avec ou sans rampe	<p>Toutes les graminées annuelles énumérées ci-dessus ainsi que le brome des toits, la sétaire géante et l'ivraie de Perse</p> <p>Toutes les dicotylédones annuelles énumérées ci-dessus ainsi que le chénopode blanc, l'amarante à racine rouge, l'ortie royale, la sagesse-des-chirurgiens, la soude roulante, le lin spontané, la petite herbe à poux*, la vergerette du Canada*, la renouée liseron**, le crépis des toits***</p>	Mauvaises herbes jusqu'à 15 cm de hauteur	1,25 à 1,9	50 à 100	<p>L'ajout d'un surfactant n'est pas requis. NE PAS utiliser ces doses sur les plantes dépassant 8 cm de hauteur.</p> <p>** Au stade de 3 à 4 feuilles, utiliser 1,9 L/ha.</p> <p>*** Pour les mauvaises herbes entre 8 cm et 15 cm de hauteur, utiliser 1,9 L/ha.</p>
Pulvérisateur avec ou sans rampe	<p>Toutes les graminées annuelles énumérées ci-dessus ainsi que la digitale sanguine et le pâturin annuel</p> <p>Toutes les dicotylédones annuelles</p>	Mauvaises herbes jusqu'à 15 cm de hauteur	2,25	50 à 100	

Équipement	Mauvaises herbes supprimées	Stade de croissance	Dose L/ha	Volume d'eau L/ha	Remarques
	énumérées ci-dessus ainsi que le kochia à balais, la laitue scariole, la bourse-à-pasteur, le laiteron des champs et la vesce noire				
Pulvérisateur avec ou sans rampe	Toutes les graminées annuelles et les dicotylédones énumérées ci-dessus	Mauvaises herbes dépassant 15 cm de hauteur	3,5	50 à 100	
Humecteur à brosse et à mèches	Mauvaises herbes annuelles	Mauvaises herbes mesurant au moins 15 cm de plus que la végétation utile	1	2	<p>Ce mélange est une solution à 33 %.</p> <p>Les humecteurs à brosse ou à mèche doivent être réglés de façon à ce que le point de contact soit au moins 5 cm au-dessus de la végétation utile.</p> <p>Pour les infestations graves de mauvaises herbes, réduire la vitesse au sol pour assurer une suppression convenable. Voir la section <i>Équipement d'épandage et directives pour le mélange</i> pour les directives sur les applications au moyen d'un humecteur à brosse ou à mèche.</p>
Pulvérisateur à rouleaux	Mauvaises herbes annuelles	Mauvaises herbes mesurant au	0,5 à 1,0	10	Ce mélange est une solution de 5 % à 10 %.

Équipement	Mauvaises herbes supprimées	Stade de croissance	Dose L/ha	Volume d'eau L/ha	Remarques
		moins 15 cm de plus que la végétation utile			Vitesse du rouleau : entre 50 et 150 rpm.  Voir la section <i>Équipement d'épandage et directives pour le mélange</i> pour les directives sur les applications au moyen d'un humecteur à rouleaux.

## SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES VIVACES

Équipement	Mauvaises herbes supprimées	Stade de croissance	Dose L/ha	Volume d'eau L/ha	Remarques
Pulvérisateur avec ou sans rampe	Traitement à l'automne (après la récolte)	3 à 5 feuilles vertes (environ 20 cm de hauteur)	2,5	50 à 300	<p>Pour une suppression durant toute la saison l'année suivante.</p> <p>Ne pas travailler le sol entre la récolte et l'application. Attendre au moins 5 jours suivant l'application avant de travailler le sol.</p> <p>Suppression à long terme.</p>
			2,5 à 7,0	50 à 300	<p>La suppression peut être moins efficace si les rhizomes sont devenus inactifs, comme ce peut être le cas dans les sols peu fertiles ou sur les terres non labourées depuis plusieurs années.</p> <p>Il est possible de faire un traitement suivant une gelée légère à condition que 3 à 4 feuilles soient encore vertes et en pleine croissance mais pas après une forte gelée.</p> <p>La paille doit être disposée</p>



Équipement	Mauvaises herbes supprimées	Stade de croissance	Dose L/ha	Volume d'eau L/ha	Remarques
					uniformément pour favoriser la repousse et une couverture adéquate.
Pulvérisateur avec ou sans rampe	Chardon des champs	À partir du stade du bourgeonnement  Stade de la rosette (jachère d'été)	4,75 à 7,0  2,5	100 à 300  50 à 100	<p>Attendre 5 jours suivant le traitement avant de travailler le sol.</p> <p>Une forte gelée avant le traitement peut diminuer la suppression.</p> <p>Assurer un stade de croissance adéquat en faisant les derniers travaux de jachère d'été entre le 5 juillet et le 1<sup>er</sup> août. Laisser repousser au moins 5 semaines afin qu'il atteigne le stade de rosette et mesure au moins 15 cm de diamètre.</p> <p>Attendre 10 jours suivant le traitement avant de travailler le sol.</p> <p>Il est possible de faire un traitement après une gelée légère à condition que les feuilles soient encore vertes et en pleine croissance, mais pas après une forte gelée qui cause des</p>

Équipement	Mauvaises herbes supprimées	Stade de croissance	Dose L/ha	Volume d'eau L/ha	Remarques
					dommages.
Pulvérisateur avec ou sans rampe	Autres mauvaises herbes vivaces	Début de l'épiaison ou début du bourgeonnement (voir la section <i>Mauvaises herbes supprimées</i> )	7,0 à 12,0	100 à 300	Utiliser la dose supérieure pour supprimer les mauvaises herbes dont la hauteur dépasse 8 cm ou en cas d'infestation grave de mauvaises herbes.  Attendre 7 jours suivant l'application avant de travailler le sol. La dose de ALLIGARE GLYPHOSATE 4+ équivaut à 70 à 120 mL/100 m <sup>2</sup> .
Pulvérisateur avec ou sans rampe	Liseron des champs	À partir de la pleine floraison	7,0 à 12,0	100 à 300	Attendre au moins 7 jours suivant l'application avant de travailler le sol.
Pulvérisateur avec ou sans rampe	Asclépiade commune	Stade du bouton jusqu'à la pleine floraison pour la plupart des pousses	12,0	100 à 300	La dose pour le traitement localisé est de 120 mL par 5 L d'eau/100 m <sup>2</sup> ; pulvériser pour mouiller, mais pas jusqu'au ruissellement.  Le produit peut être moins efficace si la pulvérisation est effectuée après la pleine floraison.  Un nouveau traitement peut

<b>Équipement</b>	<b>Mauvaises herbes supprimées</b>	<b>Stade de croissance</b>	<b>Dose L/ha</b>	<b>Volume d'eau L/ha</b>	<b>Remarques</b>
					s'avérer nécessaire.  Ne pas traiter le sol pendant au moins 7 jours suivant le traitement.
Pulvérisateur avec ou sans rampe	Chiendent  Traitement au printemps (pas de travail du sol à l'automne)	3 à 4 feuilles vertes (environ 20 cm de hauteur)	2,5	50 à 300	Suppression pendant toute la saison.  À des volumes d'eau supérieurs, utiliser un surfactant approuvé à raison de 0,5 % vol/vol (0,5 L/100 L d'eau).  Attendre 3 jours suivant l'application avant de procéder au travail du sol.
Pulvérisateur avec ou sans rampe	Chiendent  Traitement au printemps (travail du sol à l'automne)	4 à 5 feuilles vertes (environ 20 cm de hauteur)	2,5	50 à 100	Suppression pendant toute la saison.  Appliquer au printemps avant le semis. En général, le stade de croissance est atteint de 1 à 4 semaines plus tard lorsque le travail du sol a été effectué à l'automne.  La suppression peut être réduite si la profondeur du labour dépasse 15 cm.
Pulvérisateur avec ou sans rampe	Broussailles ligneuses et arbres	En pleine croissance de juin à août	3,0 à 6,0	100 à 300	Utiliser la dose supérieure pour les espèces d'érable,

Équipement	Mauvaises herbes supprimées	Stade de croissance	Dose L/ha	Volume d'eau L/ha	Remarques
					d'aulne, de ronces et de saule*. Pulvériser pour mouiller.
Pulvérisateur à volume élevé ou à dos	Broussailles ligneuses et arbres	En pleine croissance de juin à août	1 % à 2 %	100	<p>Ce mélange est une solution de 1 % à 2 %.</p> <p>Utiliser la dose supérieure pour les espèces d'érable, d'aulne, de ronces et de saule*.</p> <p>Pulvériser pour humecter. Voir la rubrique sur l'application et le mélange pour les directives sur les traitements au moyen d'un pulvérisateur à volume élevé ou à dos.</p>
Humecteur à brosse et à mèche	Mauvaises herbes vivaces	Les mauvaises herbes doivent mesurer au moins 15 cm de plus que la végétation utile	1	2	Voir la section <i>Équipement d'épandage et directives pour le mélange</i> pour les directives sur les traitements au moyen d'un humecteur à brosse et à mèche.
Humecteur à rouleaux	Mauvaises herbes annuelles et vivaces	Les mauvaises herbes doivent mesurer au moins 15 cm de plus que la végétation utile	0,5 à 1,0	10	CE MÉLANGE EST UNE SOLUTION DE 5 À 10 %. Voir la section <i>Équipement d'épandage et</i>

Équipement	Mauvaises herbes supprimées	Stade de croissance	Dose L/ha	Volume d'eau L/ha	Remarques
					<p><i>directives pour le mélange</i> pour les directives sur les traitements au moyen d'un humecteur à rouleaux.</p> <p>Ce traitement ne réprime que les mauvaises vivaces touchées par le produit.</p> <p>Vitesse du rouleau entre 50 et 150 rpm.</p>
Injection dans les arbres	Arbres*	Pendant les périodes de pleine croissance et lorsque les feuilles sont entièrement déployées, sauf lorsqu'il y a une forte poussée de sève	1 mL par 10 cm de diamètre de tronc mesuré à hauteur de poitrine	Aucun	<p>Il faut utiliser un équipement convenable qui fait pénétrer le produit dans les tissus vivants. Espacer les applications uniformément autour de la circonférence de l'arbre et sous les grosses branches.</p> <p>La suppression des arbres dont le diamètre du tronc dépasse 20 cm peut ne pas être acceptable.</p> <p>Voir la section <i>Équipement d'épandage et directives pour le mélange</i> pour les directives sur les injections dans les</p>

<b>Équipement</b>	<b>Mauvaises herbes supprimées</b>	<b>Stade de croissance</b>	<b>Dose L/ha</b>	<b>Volume d'eau L/ha</b>	<b>Remarques</b>
					arbres.

\*Répression seulement pour le saule.